BX
1424
.A2C36
1875

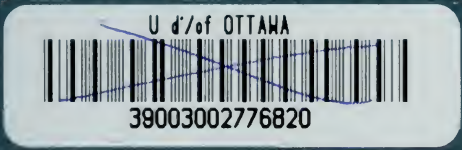

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Passevent

PARISIEN

TU PENSES
J'ŒUVRE
IMP
C. MOTTEROZ

Passevent

PARISIEN

Respondant à Pasquin Romain

*
* *

De la vie de ceux qui sont allez demourer à Genève, et se disent vivre selon la réformation de l'Évangile : faict en forme de Dialogue.

Réimprimé sur la troisième édition
(*Paris*, 1556)

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

IL
PARIS
Isidore LISEUX, 5, Rue Scribe

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

BX
9424
.A2 C36
1875

« *Mais sus tout je te prie ne penser, ni* » *estimer de moy, que je sois celuy Pas-* » *sevent qui ha escript contre monsieur* » *Liset, Abbé de Sainct Victor, près Pa-* » *ris : car s'a esté un nommé Théodore* » *Bèze, de Bourgoigne, jadis prieur de* » *Lonjumeau : et celuy qui l'ha corrigé.* » *s'a esté un nommé Pierre Viret, d'Orbe* » *en Savoye...* »

*Oh! non, cher ami Passevent, tu ne cours aucun risque d'être confondu avec l'auteur de l'*Epistola Passavantii, *avec « le nommé » Théodore de Bèze. Tu ne prétends, sans doute, ni à sa finesse, ni à son éloquence : ce n'est pas toi qui aurais écrit les Épigrammes à Candide, ni l'Histoire des Églises Réformées ; mais, tel que tu es, tu me plais assez, bon gros moine moinant de moinerie, et si, après trois siècles, il m'était possible de soulever ton masque (je veux dire ton capuchon), par Saint François! quelle face épanouie, quel œil rutilant, quelle bouche lippue et gourmande tu me donnerais à admirer !*

Comme tu as bien raison, d'ailleurs, de

faire fi de ce nommé Théodore de Bèze, et de ce nommé Pierre Viret ! Des gens inquiets et brouillons, des Réformateurs trouble-fête, qui ne savent se poser nulle part ; qui pourraient vivre heureux dans leurs grasses abbayes « de Lonjumeau et d'ailleurs, » et qui abandonnent tout, prieurés, prébendes, bénéfices, pour s'en aller je ne sais où, à la recherche de l'absolu ! Toi, au moins, tu acceptes la vie comme elle vient ; tu es moine en France, tu aurais été bonze au Japon : il faut bien être quelque chose en ce bas-monde, et il est si commode de se laisser vivre, en traînant sa besace de château en château, et en buvant du meilleur, sous le bon soleil de Provence ou de Languedoc !

Aussi tu les arranges de la belle façon, ces prétendus Réformateurs ; et quand, dans tes tournées journalières, tu rencontres l'ami Pasquin à la porte de son couvent, tu lui en contes de drôles sur la vie qu'ils mènent à Genève. J'avais ouï dire que ces fanatiques, un nommé Calvin entre autres, maigre et blême, exerçaient là-bas une intolérance de mœurs excessive : que l'adultère y était puni de mort : que l'amour lui-même, l'amour, ce droit de l'homme s'il en fut, y était persécuté sous le nom baroque de fornication. Ah ! tu

sais bien, toi, ce qui le rend si blême et si maigre, ce Calvin !

Eh bien, vrai, j'aimerais à te croire, mon gros père Passevent ; j'aimerais à me figurer Jean Calvin « encharbonnant la Charbonnière », et Théodore de Bèze « levant de Huleu la belle Candide », et Mathurin Cordier, curé de Rouen, « allant à l'Évangile avec trois nepveux et une niepce (les nepveux à ses frères) » : car pas plus que toi je ne suis rigoriste ; une religion farouche n'est pas du tout mon fait, et je trouve peu de charmes à l'Inquisition, qu'elle étouffe le cœur ou l'esprit, qu'elle soit Genevoise ou Romaine, que l'inquisiteur s'appelle Calvin ou Dominique.

I. L.

Le *Passevent Parisien*, attribué par Du Verdier à Antoine Cathalan ou Catalan, Cordelier Albigeois, et par d'autres à Artus Désiré, a joui d'une grande vogue parmi les Catholiques : il en a été fait la même année, 1556, à Paris, Lyon et Toulouse, cinq éditions au moins (voir le *Manuel* de Brunet). Celle que nous avons suivie est la troisième, *Paris, veufve Nicolas Buffet, 1556*, in-16 ; elle n'est pas mentionnée par le *Manuel*. Il en existe à la Bibliothèque Nationale, inventaire D/21973, un exemplaire qui a appartenu au savant Huet, évêque d'Avranches, mais qui est malheureusement incomplet du dernier feuillet. La Bibliothèque de l'Arsenal en possède un autre, parfaitement conservé, dont nous avons dû la communication à l'obligeance de M. Paul Lacroix.

ÉPISTRE

AU

Lecteur Chrestien

elon le dire du sage Salomon, Toutes choses ont leur temps : *parquoy est montré que l'homme faict aujourd'huy des choses imperfaictes, lesquelles il parachève le lendemain. Et à l'exemple de l'Apostre qui a escrit l'Épistre aux Hébrieux sans y mettre son*

nom propre, qui m'a contrainct de faire imprimer ce présent dialogue, jusqu'à la troisième fois, sans y mettre mon nom propre (jusque à quelque temps, et quand bon semblera à mes seigneurs et supérieurs), à fin qu'il fust plustost mis en lumière au monde, pour divertir ceux qui maintiennent les Luthériens comme prêcheurs de vérité, comme plusieurs m'ont asseuré, qu'ilz pensoient ainsi estre. Et aussi pour n'esmouvoir davantage les lieux voisins des ennemis de Dieu et de son Église à mutination contre ma personne (comme j'ay aperceu journellement par les lardons et plaquars publicz), ny à sédition contre mon souverain Seigneur et Roy très-chrestien, cognoissant telles gens estre par trop promtz à émotion et vengence quasi pour rien, et estre en trop grand nombre parmy

la Chrestienté, et cecy par l'excessive liberté et relaxation de justice, qui est la cause principale que m'en suis désisté et déporté jusques à présent. Dont je remercie Dieu le créateur qui me délivre tous les jours de leurs meschantes entreprises, faictes contre moy, par telz ennemis de Dieu et de son Église, à fin de pouvoir désormais mettre la main à la plume, et démonstrer à chacun (par les lieux que je récite à la fin du proème du présent dialogue) la vie de ces sismatiques et séditieux, estre directement contraire à la sainte Escripture, laquelle ilz interprètent tout à leur avantage et liberté, et tout au contraire du bien et homneste vivre, induisant chacun à croire et tenir le mal estre bien, et le bien estre mal. Et d'avantage qu'ilz maintiennent (par leur extrême audace et arrogance) le dire

des Sainctz et bons personnages, comme follie et chose vaine, et le leur comme vérité et parole divine : ce que ne firent jamais aucuns hérétiques depuis la création du monde jusques à maintenant, qui font cinq mil', huict cens et vingt quatre ans : et de la nativité nostre Seigneur Jésuchrist, mil' cinq cens cinquante et six. Et qu'il soit crédible que depuis trente neuf ans en çà la vérité de la saincte Escriture soit esté révélée en l'Église de Jésuchrist, par un apostat Martin Luther, et par autres pis que luy, et que toute la Chrestienté aie demeuré en idolâtrie jusques à leur advènement (comme ilz disent estre), et qu'elle mérite estre maintenant réformée par telz réformateurs, desquelz (Lecteur Chrestien) je te raconte en partie leur vie en ce présent dialogue : et non du tout, ny pas la

centième partie de leur énormitez, sinon de ce, qui m'a peu souvenir avoir veu de mes yeulx, et oüy de mes oreilles, et sceu des personnages que je récite à témoings, par l'espace de dixhuict moys : sans jamais pouvoir escrire un mot, sur peine de la vie, sinon seullement depuis vingt deux mois, ou environ, que je suis retourné en Chrestienté : sachant très-bien tout ce que telz réformateurs sçavent faire à tous ceux qui leur contreviennent, et fusse bien le filz ou fille, à ses propres père ou mère. Et pour ce ceux du pays en sont bien saouz, et fâchés tant que rien plus, voiant telz vicieux et énormes les prêcher ordinairement, et les reprendre en public, quasi pour rien. Et si hardy de les oser regarder seullement ny parler de eux, sinon en les magnifiant et louant, comme prêcheurs de

vérité, car le propre et naturel de un Luthérien est, de despriser chacun, et estimer soy mesme, de cecy chacun en peult porter tesmoignage, quelle obéissance telz portent à leurs pères, mères, supérieurs, et à la saincte mère Église, et chacun d'eux, s'estimant Docteur, et mieux entendre la saincte Escripture, et icelle sçavoir interpréter, plus que ne firent jamais les sainctz Docteurs du temps passé, ny du présent. Et leur exécrable arrogance est bien monstrée, quand ilz ont prinse la hardiesse de vouloir abattre le sainct Sacrement de l'Autel, et précieux corps de notre Seigneur Jésuchrist, qui a dit en baillant le pain à ses Apostres à sa dernière Cène : Prenez et mangez, cela est mon corps qui sera livré pour vous. *Et ces audacieux dient que non, comme voulant dire que Jésuchrist*

a menty, qui est parole insuportable. Et je laisse maintenant penser à chacun, et juger quel' estime ilz font du reste des Évangiles, s'ilz croient le verbe divin estre faict chair, veu que sainct Jean, qui n'est que simple créature, le dit : ny aux commandemens, tant de l'Église que des Princes, et des pères et mères. Dont je m'esmerveille de la longue pacience de Dieu, qui ne nous abisme tous ensemble, veu que nous endurons en nostre présence tel crime de divine majesté, sans eslever notre voix, ny crier à l'arme contre telz blasphémateurs. Il se voit manifestement que leur doctrine est fauce et adultérée, veu qu'ilz ne l'osent desploier en public, ny la présenter à la touche jà approuvée par plusieurs conciles, tant orientaux qu'occidentaux : qui redargue bien nostre pusillanimité et

lascheté de cueur, qui se décline et fléchit plustost au mal qu'au bien, et au vice que à la vertu, aimant beaucoup mieux escouter gens de meschante vie, que non les sainctz Pères, qui ont vescu si vertueusement et si fidèlement travaillé, pour convertir les infidèles et payens à la foy de Jésuchrist, tant par bonne doctrine que par bon exemple de vie. Et ces hérétiques font tout au contraire, induisant chacun à vivre en toute liberté et volupté effrénée, tant par leur doctrine, que par leur manière de vivre : qui est la cause principalle, que ceux qui sont de mauvaise vie, facillement adhèrent à eux, et les maintiennent et acceptent comme prêcheurs de vérité. Et ceux qui remonstrent le bien et honneste vivre au monde, et qu'il faut restituer à l'autruy, et faire pénitence, et imiter Jésuchrist et ses

sainctz Apostres et autres sainctz personnages : telz sont tenuz d'eux comme séducteurs et abuseurs de peuple, et appellés Caffars, ou d'autres noms plus inhonestes et exécrables, ce que telz réformateurs ne liront point en toutes les épistres, ny actes Apostolicques, et ne trouveront aussi en quelques histoires, que jamais les Apostres ou autres martirs usassent de telle forme et manière de réformer : ne qu'ilz convertissent le monde par placquars, menasses de mort, mutinations, tant de jour que de nuict, et par tous autres moiens illicites, tant contre Dieu, que contre son Église, et contre toute l'obéissance des seigneurs : ne se souciant que d'estre les plus fors par quelque moien que se soit. Et pource je me tiens plus que assuré qu'incontinent que telz réformateurs Évangéliques, sçau-

ront mon nom, qu'ilz me persécuteront en quelque moien que ce soit, soit à la vie, ou à l'honneur, comme ilz ont jà commencé, par l'opinion qu'ilz ont seulement contre ma personne, ne soy souciant que de mesdire et controuver, comme si par injures ilz se vouldroient justifier et dire estre justes : toutefois je diray bien qu'il y a différence et contrariété, à soy dire et confesser estre pécheur, et demeurer souz l'obéissance de la saincte mère Église : et à soy séparer de la communion des Chrestiens et estre héréticque, et maintenir le vice estre vertu, et la vertu estre vice : comme faict telle canaille : ce qui me donne plus de fermeté à continuer, pour maintenir la querelle de Jésuchrist, et de son Église, jusques à la mort : moy recommandant aux prières de chacun, à prier Dieu pour moy, qui

luy plaise me donner force, et bon cueur, comme à la bonne et saincte Judith pour trencher la teste à Holofernes, et mettre toute son armée en désarroy, et fuitte. Car je suis plus qu'assuré, que si telz réformateurs se sentoient les plus fortz (qui jà n'advienne), nous pourrions bien tost dire nostre In manus tuas, Domine, *sans attendre d'eux pitié ny miséricorde. Et pour ce prions Dieu qui luy plaise tenir les Princes Chrestiens en bonne paix, à fin qu'ilz puissent purger chacun son païs de telz hérétiques et sismatiques d'entre les Chrestiens. Et ce faisant Dieu sera glorifié et honnoré, son Église sera purgée, et tous les supérieurs seront obéis et redoutés comme il s'appartient, et ainsi que je prie estre à jamais : faict ce XX. de Juing M.D.LVI.*

Passevent

FAISANT SON PROÈME

Si les bestes sans raison cherchent se secourir les unes aux autres, chacune en leur espèce, que doit faire l'homme qui est faict et formé créature raisonnable : s'il voit quelque chose qui soit en préjudice et danger contre son prochain, et mesmement des choses qui concernent la religion ou salut de conscience d'un cha-

cun? Qui a esté la cause, que ne t'ay rescrit, mon ami Pasquin, de mes nouvelles, depuis mon département de Rome, ayant le vouloir de te venir parler bec à bec : si je n'eusse esté empesché par ma longue pérégrination au pays de ceulx qui se disent vivre selon la reigle de la réformation Évangélique. Et pour mieux sçavoir leur vie, et conversation domestique, et pour les pouvoir donner à congnoistre à un chascun au doigt, veu que tout le monde en est troublé, et plusieurs pays et royaumes en sont ruinez, et beaucoup de simples et pauvres gens en sont bruslez, et des autres bannis, qui ne sçauroient donner raison pour quoy, sinon pour mieulx pouvoir vivre en leur liberté. Et je t'asseure, que pas un seul de leurs vénérables prescheurs, et paillardz de leur Église, ne voudroient seulement tou-

cher du doigt le feu pour maintenir leur doctrine et loy : ains en leurs banquetz, et après qu'ilz sont soulz, Calvin, Farel, et Viret, qui sont les premiers de leur Église, s'en mocquent et disent de ceux qui se font brusler, qu'ilz sont comme les moutons, qui se jettent d'eux mesmes dedans la rivière, suyvant leurs compaignons, qui sont allez les premiers, et au devant. Si tu me veux prester audience (comme est ton ordinaire), je te diray le tout de ce que j'ay veu, et ouy de ces vénérables par l'espace de dixhuict mois, sans jamais faillir à une de leurs assemblées, pour mieux pouvoir cognoistre leur impudence et asseurée arrogance contre Dieu, et son Église : et le tout ay faict à l'exemple de la bonne et saincte Judith, ayant Dieu seul pour mon secrétaire, et conseiller. Mais sus

tout je te prie ne penser, n'y estimer de moy, que je sois celuy Passevent qui ha escript contre monsieur Liset, Abbé de Sainct Victor, près Paris : car s'a esté un nommé Théodore Bèze, de Bourgoigne, jadis prieur de Lonjumeau : et celuy qui l'ha corrigé, s'a esté un nommé Pierre Viret, d'Orbe en Savoye, desquelz tu oyras en ce présent livre leur vie, et des autres telz vénérables personnages, qui ne cessent journellement de mesdire, et escrire contre le Pape, l'appellant Antechrist, et l'Empereur, et les Roys, et Princes chrestiens, les nomment bourreaux, tirans, et autres injures atroces : le tout en leurs sermons, et en la présence de leurs seigneurs, sans en estre punis ny corrigez. Et si je vois que mon labeur te soit agréable et plaisant, je te prometz qu'avecques un simple comment, ou

bien des annotations sus la canonique S. Jacques, et sus la première sainct Jehan, et sus l'unzième de la première sainct Paul, aux Corinthiens, et sus le vingt troisième sainct Matthieu, de mettre tous ces abominables, et détestables vivans sans Loy, en fin et ruine, avecques l'aide de Dieu auquel soit honneur et gloire.

Amen.

L'Aucteur aux Lecteurs

Lisez, Chrestiens, lisez ce livre,
Où vous voirrez, sans disputer,
La forme, et manière de vivre,
Des bons prophètes de Luther.
Pour bien confondre et confuter
Tous ceux qui à Genève vont,
Lisez les grans péchez qu'ilz font,
En détestant leur pauvre vie,
Et je vous monstreray s'ils sont
Aussi gens de bien comme on crie.

Passevent Parisien

RESPONDANT A

Pasquin Romain

PASQUIN.

Tu sois le bien retourné du voiage, à moy et à plusieurs autres désiré. Je pense et tiens pour asseuré que le mesme Dieu qui délivra la bonne Judith et son Église d'Israël par sa main : il t'ha assisté et délivré de plusieurs entreprinses, ou trahisons contre toy dressées par telz infidelles, et ennemis à Dieu, et par conséquent aux hommes.

PASSEVENT.

Je voy bien que ton ancienneté et longue expérience te faict docte : concluant qu'un infidelle à Dieu, et à ses loix, habonde en tous vices, tant énormes qu'ilz soient.

PASQUIN.

Tu veulx donc dire que telz Évangéliques sont énormes, et détestables en leur manière de vivre? Il me sembleroit qu'ilz eussent quelque couverture d'honnesteté, et civilité : mesmement avecques les hostes, et estrangiers qui passent par leurs païs.

PASSEVENT.

Ilz s'appellent tous frères, et sœurs entre eux : qui est tiltre pour tromper et décevoir chacun, si subtil qu'il soit.

PASQUIN.

Comment dis tu qu'ilz s'appellent tous frères, et sœurs, c'est donc comme à une religion?

PASSEVENT.

Voire, et bien bigarrée, car icelle est composée de toutes les sortes des religions de Chrestienté.

PASQUIN.

Et j'avois entendu dire, que tous estoient mariez, et par conséquent d'une religion. Je ne sçay pas si tu veulx dire de plusieurs religions, en façon d'abillemens, ou autrement.

PASSEVENT.

Il est bien vray, qu'en mariage chacun ha une femme publiquement : mais en secret,

qui en peult avoir, qu'il en preigne. Et touchant les habillemens, les prédicans, ou ceux qui y prétendent, ilz sont vestus comme noz procureurs et advocatz, sauf le bonnet quarré, et telz sont tenuz, et estimez pour l'Église, et tous les autres sont vestus comme noz marchans, et estimez ainsi que laicz.

PASQUIN.

Et comment doncques fais tu telle composition de toutes sortes de religions? dy le moy tout au long, je te prie.

PASSEVENT.

C'est, que chacun tient les coustumes et gestes de vivre accoustumées : les prestres, comme prestres, les moines, comme moines, les Jacopins, comme Jacopins, les Cordeliers, comme Cordeliers, et ainsi des autres.

PASQUIN.

Chacun donc faict comme il avoit accoustumé? c'est que les prestres disent leurs heures canoniques, et les Moines font leurs abstinences, et les Jacopins font leurs jeusnes, et les Cordeliers ne portent point d'argent, et ainsi de tous les autres ordres et religions?

PASSEVENT.

Nenny, nenny. Ilz ne prient, ni ne jeusnent, ny ne font aucunes œuvres méritoires non plus que chiens et bestes enragées, mais di-

sent et preschent que Jésuchrist a tout satisfaict pour nous, et qu'il est venu pour les pécheurs, et non pas pour les justes.

PASQUIN.

Et de quelle religion tiennent ilz le plus de leurs ordonnances et reigle?

PASSEVENT.

C'est de la religion des Cordeliers, car la pluspart d'eux ne portent point d'argent, pour en donner, et vont à pied par le païs pour ne rien despendre, et à fin de faire mieulx du pauvre, et la chatte mitte, et du bon frère mittou, devant ceulx qui leur demandent : les hommes qui ont estez religieux portent leurs robbes toutes d'un costé et sus une espaule, et les femmes qui ont estez nonnains, sont coiffées de mesmes.

PASQUIN.

Et les gros paillardz de leur Église, comme Calvin, Farel, et Viret, vont ilz à pied aussi bien que les autres prédicans des villages?

PASSEVENT.

Il s'en fault beaucoup, car ilz vont à cheval dedans et dehors.

PASQUIN.

Comment cela? par la ville, comme prélats et grans seigneurs?

PASSEVENT.

Tu m'entends bien, et à demy mot : ce néantmoins je le te veux déclarer, c'est en chambre, et qui pis est aux despens d'autruy.

PASQUIN.

Je te prie, déclaire moy bien cest article, car beaucoup de gros personnages et gens d'estime tiennent propos d'eux de par deçà.

PASSEVENT.

Je vois bien, que tu veux user de leurs propos : car ilz ont accoustumé de respondre à ceulx qui les reprennent de quelque vice : *Nous sommes jà congneuz long temps y a en l'Église.* Et je te respons, que lon parle bien d'un brigand, ou d'une putain publique, combien qu'ilz sont très bien congneuz et renommez parmy le monde.

PASQUIN.

Ne fais pas autre estime de Calvin, et de ses compaignons, que comme des brigans, ou putains publiques, d'entre les gens de bien ?

PASSEVENT.

Non : car un brigand faict le coup luy mesmes, mais cestuy cy, non seullement est brigand, mais faict brigander plusieurs asseurément, et sortir de leur foy, et de leur religion, par ses escriptz et sermons et mauvais

exemples : ce qu'un brigand, ny une putain, ne le font pas faire.

PASQUIN.

Dy moy donc la vie d'un tel vénérable Calvin, que tu appelles paillard de leur Église.

PASSEVENT.

C'est celuy en personne, qui ha tenue une Nonnain, qui est sortie de l'abbaie de Vieilmur en Albigeois, l'espace de cinq ans hors de son logis, à deux escus le mois de pension de la bourse des pauvres de Genève, en telle pénitence qu'elle vint tous les jours à son logis pour luy faire son lict, ou bien pour apprendre sa leçon comment elle devroit porter la croix et charge de mariage, et soy gouverner selon la loy des Évangéliques.

PASQUIN.

Je croy que tu te mocques, de me détenir tel propos de telz personnages d'estime.

PASSEVENT.

Mocquer? je t'asseure qu'ilz ne se sont pas mocquez, car au cinquième an, madame la Nonnain se voyant grosse de cinq moys, et pour couvrir l'honneur de l'Église de Genève, et de son paillard : il a fallu que monsieur de Rocayrolz, jadis chanoine d'Albi, et son fiancé ou mieulx favory en l'Abbaye, soit venu de son païs, et ait abandonnez ses bé-

néfices, et dissimulé à tous ses parens et amis d'aller à Romme, pour venir à Genève, et obéir aux lettres de Calvin : sus peine de perdre la vache, et le veau, jà de cinq mois engendré : ou d'estre accusé à son païs comme un Luthérien par Calvin, et ses tesmoings de mesmes.

PASQUIN.

Je te prie, raconte moy bien au long le mariage de monsieur de Rocairolz, jadis chanoine d'Albi, maintenant coucu en herbe.

PASSEVENT.

Après que le Chanoine fust arrivé à Genève, soy dissimulant aller à Romme, comme dict est, et eust salué Calvin, tout incontinent fust renvoié à Lausanne dix lieues de là à l'église de Viret, pour se faire dénoncer et publier trois dimenches, comme est la coustume, le fiancé de madame la Nonnain grosse, laquelle autant en faisoit en Genève. Et je te laisse penser comment Calvin répliquoit en grande diligence la leçon à la dame Nonnain, veu qu'il n'avoit que quinze jours de terme, ou environ, pour accomplir sa volupté effrénée.

PASQUIN.

Comment ? le vénérable Calvin se sépara il des nopces du pauvre Chanoine, qui estoit venu en si grande diligence ? et de la dame

Nonnain au paravant tant aymée, et pour tenir son cas plus secret?

PASSEVENT.

Nanny : mais pour faire plus son cas à la descouverte, il accompagna la Nonnain à Lausanne, desguisé en coureur de poste : et passa à trois chevaux par Nyon et Morges, et arriva un jeudy au soir, et puis prescha le vendredy matin, ayant la robbe de Viret sur son doz, et après disner il se partit pour aller à Neufchastel, trouver Farel leur grand Apostre, pour lui conter comment tout estoit allé. Et ce pendant furent faictes les nopces entre le Chanoine et la Nonnain, qui portoit un chappeau de rosmarin en teste, comme une pucelle de Marolle, qui ne l'a pas gardée d'enfanter un filz dedans quatre mois après ses nopces. Et ainsi fut menée depuis l'église jusques à la maison du juge, son logis, par Viret et Vailler, les deux ministres de Lausanne.

PASQUIN.

Et puis Calvin abandonna il ainsi sa truie pleine, sans revoir si le Chanoine y auroit rien affolé, ny gasté?

PASSEVENT.

Je vois bien que telz propos te plaisent, et je t'asseure qu'à eulx les faictz leur plaisent plus, jusques à ce qu'ilz en sont tous maigres, blesmes et défaictz, tant que chacun de

bon jugement diroit qu'ilz sortent de la fosse. Dont le pauvre menu peuple en est trompé et déçeu, pensant d'eux que ce soit par quelque austérité ou pénitence, laquelle ilz deffendent de faict, et de doctrine, niant toutes bonnes œuvres.

PASQUIN.

Est ce la croix de Calvin, et de tous ses compaignons paillardz (à bon droict appellez de leur Église, qu'ils portent si joyeusement en ce monde ?

PASSEVENT.

Appelles tu ce la croix ? ce qu'ilz font porter plustost à leurs femmes : qui est la cause que Calvin et ses compaignons sont maintenuz d'un tas de bannis pour leurs crimes, ou bien d'un tas d'apostatz des Religions, pour vivre plus en leur liberté charnelle, et en tous vices, comme en récitant la vie d'un chacun je te diray.

PASQUIN.

Je te prie, retourne au propos du mariage de madame la Nonnain, et comment tout alla après.

PASSEVENT.

Je t'ay jà dit que le Dimenche furent faites les nopces, et que Viret et son compaignon menèrent la Nonnain, et davantage ilz disnèrent aux nopces : et puis le vendredy ensuyvant, Calvin revint de Neufchastel, et prescha à Lausanne, et après disner passa par

devant le logis de sa Nonnain habillée en damoyselle, logée chez le juge, l'attendant passer à la fenestre, tenant sa contenance en femme de bien : comme de ce faire Calvin l'avoit cinq ans apprinse aux dépens de la bourse des pauvres. Et ainsi Calvin, habillé en postillon, passa devant elle, luy disant à Dieu de la teste en bon frère mittou, et s'en retourna à Genève pour faire ses lamentations avecques d'autres, et mesmement avecques la Charbonnière, et pour prescher le Dimenche ensuivant, comme bon paillard de leur Église.

PASQUIN.

Te souvienne que tu m'as dit que dedens quatre mois la femme du pauvre jenin monsieur le Chanoyne a enfanté : dy moy comment tout est allé et qui a esté le compaire?

PASSEVENT.

Madame la Nonnain ha fait un beau filz à monsieur le Chanoine dedens trois mois et demy : et le compaire ç'a esté maistre Raymond, prédicant à Genève, et compagnon de Calvin en tous butins, et en quelque sorte que tu le vouldras prendre.

PASQUIN.

Je te prie, s'il ne te vient en desplaisir, dy moy un petit de leur manière de baptizer, et quel ordre ilz tiennent : s'ils ont parrain et marraine?

PASSEVENT.

Ne te souvient il point, de ce que j'ay dit au commencement et en mon Proëme, c'est que tu ayes patience jusques à ce que je commence les lieux là mentionnez? par lesquelz toute leur forme de Religion s'en ira comme fumée, et de ce je t'asseure, qu'ilz en on belle peur.

PASQUIN.

Et dy moy donc touchant à leurs cérémonies extérieuses, pour mieux veoir et congnoistre leurs badinages et mocqueries de Dieu, et des sainctz sacremens de son Église.

PASSEVENT.

Après le sermon, le prêcheur ou diacre du lieu tout de bout, teste descouverte, il récite quatre ou cinq oraisons jà ordonnées par Calvin et autres, chacun en son siége selon leur fantasie, contenant plus que nostre baptesme. Et combien qu'il y ait plusieurs enfans, ilz ne dient qu'une fois *Je vous baptise,* et puis jettent de l'eaue leur plaine main, sus le visage des enfans, laquelle ilz ont prise de la main de la sage femme. Ilz n'ont en leurs baptesmes qu'un Parrain, ou une Marraine, qui porte l'enfant tout au devant, et après vient la sage femme, qui porte une aiguière pleine d'eau, et une serviete pour sécher les mains au prédicant ou diacre. Et après suivent les hommes, et puis les femmes deux

à deux, comme si un seul homme, ou une seule femme pouvoit engendrer, qui démonstre bien leur sottise et ignorance de l'institution du Parrain et Marraine : et ains qui pis est, ilz ne se soucient point si leurs enfans meurent sans estre baptisés, qui te déclaire en peu de parolles quelz ilz sont au fondement de toute nostre Religion Chrestienne. Les uns attendent le Dimenche, les autres seullement après les sermons, et des autres à trois heures de soir : qui démonstre bien leur division et discord ensemble, comme mieux au long je diray en la conclusion et fin du présent livre, où je monstreray la division qui est entre telz Évangéliques, et réformateurs du monde.

PASQUIN.

Je te prie, dy moy davantage, de quelz noms ilz ont accoustumé de nommer leurs enfans ou filles, à fin que je puisse cognoistre les enfans des Luthériens parmy les autres, par le moien des noms de leurs enfans.

PASSEVENT.

Les Luthériens appellent et nomment leurs enfans et filles des noms des sainctz personnages qui furent devant Jésuchrist, et ce à fin d'abattre par tous moiens la mémoire des sainctz qui ont éstés canonizés après nostre seigneur Jésuchrist, et desquelz la saincte mère Église faict solennité, et commémoration, et les tient pour sainctz et bien heureux en gloire : les uns les nomment Abraham,

ou David, ou Jacob, ou Daniel, ou Isaye : les autres Samuel, ou Nephtalim, ou Judith, ou Hester, ou Rebeca, ou de quelque autre nom.

PASQUIN.

Je vois bien que ton dire est véritable, c'est que depuis qu'un est infidèle à sa Loy, à bon droict il sera infidèle et desloyal aux hommes, et je pense qu'en telz réformez Évangéliques tout vice y règne. Mais dy moy de la Charbonnière, et de la bourse des pauvres de Genève.

PASSEVENT.

La Charbonnière est un jeune Nonnain levée de Milau en Rouergue, par un filz de la ville nommé Charbonnier : lequel, quand il fust arrivé dedans Genève, et ayant faict la court à Calvin, comme est de tous la coustume, voyant Calvin que la Charbonnière seroit meilleure pour luy, que non pas pour le Charbonnier, tout incontinent pensa d'en faire séparation, disant au Charbonnier qu'il avoit séduite la pauvre fille, et qu'elle estoit de gros parens, le bravant et menassant du dangier de sa vie : et à la Charbonnière faisoit dire une autre chanson par maistre Raimond, son compaignon au butin, qu'elle dist, que le Charbonnier l'avoit encharbonnée devant que l'espouser, et par tel moyen comme paillarde elle seroit séparée de son Charbonnier, comme luy mesme m'a conté, présent grand Jean, et Berthran, apothicaire, et puis remise au con-

seil de Calvin, et de son Église, congrégation de paillards et bannis, seroit remariée : et cecy voyant le fin Charbonnier, s'en fuit à Lausanne avec sa Charbonnière, et là demeure jusques à maintenant faisant le mestier de mercerie.

PASQUIN.

O quel paillard de leur Église est ce Diable enragé de Calvin! il veut tout calver et descouvrir, sans avoir peur ny craincte, que la Charbonnière le macheurast, et le fist devenir tout noir.

PASSEVENT.

C'est celuy qui presche aux autres qu'il fault estre asseuré, et hardy, et ne fault rien craindre ny douter, et je t'asseure qu'il est si hardy, qu'il vint la quaresme de l'an mil cinq cens cinquante quatre, en une grosse ville de France, habillé en gentilhomme, à six chevaux de poste, et ce pendant que j'estois en ma pérégrination : et illec demeura deux jours et trois nuictz, selon que bon luy sembla, et ce pendant tout le jour les quatre avec honnorable compagnie et riche, se pourmenoient par la ville, pour dogmatizer : et le soir le grand paillard Calvin sortoit pour aller là où bon luy sembloit soupper, et là trouvoit l'assemblée des frères frapars, pour deviser comment se pourroit faire quelque mutination contre le prince, comme est leur coustume, ou quelque vollerie contre les pauvres enfans de Dieu, et Chrestiens, comme plusieurs dignes

de foy le virent, ne pensant que ce fust luy, qui cecy m'ont dict et maintenu. Du reste de sa vie, je m'en remetz à ce que ceux de Noyon en Picardie, en disent, que quand le bon sainct homme Calvin s'en alla de la Chrestienté, il s'oublia du tout, sauf que de vendre tous ses bénéfices argent content.

PASQUIN.

C'est autant à dire que le plus asseuré et meschant de telz réformez Évangéliques, est le meilleur de tous, et tenu pour le plus homme de bien.

PASSEVENT.

Ouy bien, mais qu'il se garde de la justice criminelle, car c'est icelle qui les met sur la roue et au gibet. Et sans icelle, feroit aussi bon estre à plain midy au païs de telz Évangéliques, comme dedens un bois avecques des brigands ou voleurs à l'heure de minuict.

PASQUIN.

Et je pensois que leur sermon de tous les jours les instruict à bien vivre, et à faire bien les uns aux autres, comme je voy que noz putains et courtisannes publicques serrent leurs bordeaux la sepmaine peneuse, et font des aulmosnes, et pleurent leurs péchez, et aucunes d'elles se battent, voire jusques à tomber par terre comme mortes parmy les rues de Romme.

PASSEVENT.

Leurs sermons ne leur servent, sinon pour appeller le Pape Antechrist, et les Cardinaux cuisiniers, et les Prestres et Moines vermine et cafardz, et les Roys et Princes bourreaux et tyrans du Pape, et de l'Antechrist : le tout en présence de leurs seigneurs sans en estre punis, ny moins reprins. Et tout le peuple est instruict à vivre en toute liberté de vie, sans aucunes œuvres. Et je te laisse penser quelle vie tient l'homme, qui est en sa liberté, et sans craincte ny de Dieu, ny des hommes.

PASQUIN.

Et tu m'as dit au paravant, qu'ilz ont une bourse pour les pauvres, de laquelle j'ay ouy dire qu'ilz marient des pauvres filles, et remontent ceux qui par les fortunes de ce monde ont estez privez de leurs biens.

PASSEVENT.

Lon dit bien vray : que de loing païs grosse mensonge. Ilz donnent bien à entendre aux gens du pays, qu'ilz l'ont ordonnée pour cela, mais je t'ay jà dict que tout se faict par le vouloir de Calvin, car ses frères et seurs en sont enrichiz, et aux autres, s'il leur est donné trois gros du païs, qui sont trois carolus de monnoye de France, chacune sepmaine, c'est tout, et si c'est quelque pauvre personnage, combien qu'il soit homme de

bien, s'il ne plaist à Calvin, il fault qu' abandonne le pays, ou bien il sera tenu de Calvin, et de tous ses compaignons comme excommunié et séparé d'eux, et de leur Église.

PASQUIN.

Et j'eusse pensé que les aulmosnes feussent estés faictes à tous indifférentement sans acceptation des personnes.

PASSEVENT.

Il s'en fault beaucoup, car si quelqu'un va de par de là, qu'il n'ait esté mis en prison pour leur Loy, entre nous, ce qu'ilz appellent souffrir pour la parolle, ou bien qu'il soit banny de Chrestienté, car de prendre d'autres gens en leur compaignie, ce leur feroit un grand deshonneur, il ne faict rien, ou bien il fault que tel porte lettres à Calvin, des Luthériens du pays de là d'où il part, ce qu'ilz appellent tesmoignage des frères et de leur Église, car autrement il seroit tenu pour un papiste, et idolâtre, ou un espion, et ennemy de leur Loy.

PASQUIN.

Et comment fis tu en faisant ton entrée avecques telz Évangéliques, veu que tu dis qu'ilz ne reçoivent personne en leur compaignie, s'il n'est banny de la Chrestienté, ou qu'il ait esté mis en prison pour maintenir et défendre leur Loy, ce qu'ilz appellent souffrir

pour la parolle de Dieu, ou bien qu'il porte tesmoignage des frères Luthériens du lieu qu'il despart de la Chrestienté? Je te prie, récite moy tout au long le moyen que tu tins à fin que ny moy, ny autre ne puissions avoir quelque mauvaise, et meschante opinion de toy.

PASSEVENT.

Je te remercie, mon amy Pasquin, de ce que tu m'advertis d'une chose qui pourroit offencer plusieurs de moy. Le moyen que je tins pour t'en dire la pure vérité, tout incontinent que je fus arrivé à Genève, et voiant que par tous moiens et en mesdisant, chacun cherchoit la ruine de la Chrestienté, et Église de Jesuchrist, souz le tiltre et espèce de réformation, qui fut bien esbay? ce fut moy, et après que l'un me laissoit, l'autre me reprenoit, pour sçavoir si je congnoissois quelques frères, de la congnoissance de la vérité Évangélique à Paris, au lieu d'où je venois : et moy estant bien nouveau en tel langage, lequel jamais je n'avois ouy parler, et craignant estre surprins par ma responce, me recommanday à Dieu : mon conducteur, et seul secrétaire, qui faict parler les muetz quand bon luy semble, par le vouloir duquel, je respondis que jamais je ne m'estois fié en personne, veu que la justice s'en faisoit si griefvement en France, qui estoit la cause et raison que je ne congnoissois pas un des frères. Et alors chascun me dict, que l'avois faict très-bien, et que Dieu m'avoit faict une singulière grace,

d'estre sorty ainsi de la Papisterie, et de l'abominable idolâtrie, mon honneur saulve, ce que bien peu d'eux pourroit ainsi dire : laquelle responce je continuois, à tous ceux qui après m'enquestoient.

PASQUIN.

Je te prie, dy moy sans plus dilaier, qui sont ceux qui fonssent, et baillent à telle bourse ? car j'ay entendu dire qu'il y a bien dedans Genève, huict mille chefz de maison, ou plus, sans ceux qui sont aux autres villes d'alentour, et n'est possible qu'en tel nombre il n'y ait beaucoup de pauvres gens meslez.

PASSEVENT.

Tu me demandes une chose que je désirerois sçavoir pour monstrer telz aulmosniers, et en quoy ilz applicquent leurs biens : pour nourrir un tas de canaille, et parens de Calvin, Farel, Viret, et autres favoris, et de leur ligue, et telz envoient par tous costez de Chrestienté leurs espions et semeurs de leurs hérésies, avecques charges de livres tant contre la messe, que contre les sainctz Sacremens, mesmement en Provence, et Normandie, desquelz païs Genève, et tout à l'entour, en est remply, nommément d'un Noël, filz de Rouen, menusier, Robert, taneur, filz d'Edrux en Normandie, Viou et son gendre, merciers, Pierre Regnard, et un nommé Esperit, hoste à Genève, tenant pour enseigne l'orengier, tous deux Provenceaux, qui viennent plusieurs fois l'année

pour prendre et desrober des églises, et ailleurs, tant par leurs mains, que par autres, et pour porter ce que les pauvres abusez donnent à leur bourse. Et puis celuy qui a mieux d'entre eux faicte la levée, est de Calvin, Viret, et des autres le bien venu, et festoié.

PASQUIN.

Et dy moy comment ilz peuvent entrer aux villes de la Chrestienté, et porter leurs livres pour empoisonner la religion Chrestienne, sans estre pris et saisis de telle peste sur eux ?

PASSEVENT.

Aucuns, comme est esprit qui est le plus fin et cauteleux, il vient avecques un asne chargé de deux paniers pleins de vieux drapeaux, et parmy plusieurs livres de Calvin, Viret, et Bèze, qui sont les principaux compositeurs entre telz Évangéliques; des autres portent des besaces de vilageois pleines de livres, et quand ilz sont à deux ou trois lieues des villes de la Chrestienté, alors ilz les baillent à quelque pauvre paisant, en dissimulant estre lassés et foulés de leur chemin, et leur baillent dix ou douze soulz content de l'argent qui ne leur couste guère à gaigner, leur promettant le disner ou soupper, le voiage faict, à fin qu'ilz ayent plus de courage de bien servir les frères mittouars, et en dire du bien, combien que de droict pour porter telles besaces, il ne leur fauldroit que quatre ou cinq soulz, et puis adressent telz messagiers aux

logis des frères, qu'ilz ont en toutes les villes de la Chrestienté, et les bons frères viennent deux ou trois jours après, bien foulez sans rien porter, et des autres les mettent parmy leurs balles de marchandise, tant de draps, toilles, tapisseries que autres choses, comme j'ay veu faire dedans Genève. Et si tu penses que je te die mensonge (mon amy Pasquin) je te laisse penser en toy mesme, que deviennent les livres que six imprimeurs, pour le moins, font dedans Genève à deux ou trois presses chascun, veu que telz livres ne se distribuent point aux Allemaignes, pource qu'ilz sont la pluspart en Françoys : par nécessité il fault qu'ilz les portent et distribuent par la Chrestienté, car chasque marchant cherche de vendre sa marchandise.

PASQUIN.

Et touchant de la bourse des pauvres, je pensois que telle bourse fust des biens qu'ilz ont prins des églises, tant du revenu, que des reliquères, et joyaux, ou autres ornemens, car ilz ne sçavent dire autre chanson avecques Judas contre nous, sinon qu'il seroit mieux que tant de calices et ornemens d'église, fussent distribuez aux pauvres. Et par ainsi je pense qu'ilz sont tous maintenant riches des biens et revenus des églises.

PASSEVENT.

Tu es bien déçeu, car les seigneurs ont tout

happé, et les baillent et arrentent au plus enchérissant. Et de cela en est fasché Calvin, et tous les autres ses compaignons paillards de leur Église, qu'ilz ont laissé perdre le revenu des Évesques, et des Chanoines, comme Calvin disoit un soir après bien boire en la maison de Viret à Lausanne, présent maistre Geoffroy, libraire, Dominique, brodeur, et autres, qui cecy m'ont dict : « Nous avons esté bien malheureux de laisser perdre au commencement nostre auctorité, et noz biens d'Église, et l'avons laissé prendre à ces brigands de seigneurs, et pour ce nous voions comment nous sommes estimez, et prisés des seigneurs, et du peuple, au regard des Évesques et Prélatz de la Papisterie. » Et si bien ilz travaillent nuict et jour, et quasi le Dimenche, ce néantmoins quand se vient au bout de l'année, tout y est court, qui démonstre bien l'ire de Dieu estre desploiée sur eux, et de cecy ceux du païs s'émerveillent fort, que tout y vient de jour en jour plus cher.

PASQUIN.

Et par quelle raison les seigneurs ont usurpez les biens des légatz des trespassez, lesquelz avoient esté donnés aux églises et couvents, veu qu'ilz tiennent telz légatz et donnations estre iniques et injustes? Il me semble qu'ilz les devroient retourner et rendre à leurs héritiers, et prochains parens : et non point le retenir comme leur propre, et bien particulier.

PASSEVENT.

Tu vois évidentement que Calvin en est bien fâché, et tous ses compaignons, car ilz aimeroient mieux cela mettre sur leurs consciences, et de leurs parens, plustost que sur celles des seigneurs. Et c'est la cause principalle par laquelle Calvin, Farel, Viret, et tous leurs compaignons prédicans, sont maintenus des seigneurs en leurs meschancetés, craignans s'ilz faisoient autrement, ou quelque chose contre eux, rendre le tout. Combien que cecy soit directement contre le commandement de Dieu, de ne prendre le bien d'autruy, et le devoir de justice, et d'équité est de rendre à chacun, ce qui luy appartient.

PASQUIN.

Et dy moy donc dequoy ilz ont une telle bourse pour nourrir tant de pauvres, ou bien que leur Loy et secte, qu'ilz disent Évangélique, ne soit establie et ordonnée sinon pour les riches, et pour ceux qui ont de quoy vivre seulement ?

PASSEVENT.

Ilz commencent bien à tenir tel ordre, que qui n'en a, il est le fort mal venu, et bien desprisé, et tenu entre eux pis qu'un chien. Touchant des biens de la bourse, et de ceux qui les donnent, ce sont les riches Luthériens qui sont parmy le monde, qui desrobent aux pauvres Chrestiens, quatre vings, ou

cent escus, ou plus, pour en donner un à la bourse de Genève. Et avecques ce, ilz ont licence de Calvin, de jamais n'aller à la messe, ny soy confesser, ny jeusner, ni prier, ni aller en pellérinage, de manger chair tous les jours et estre désobéissans à toutes les ordonnances de l'Église. Brief, ilz ont toute liberté de vivre sans aucune Loy, ny craincte de Dieu, et moins des hommes.

PASQUIN.

Et quelle raison ont ces abominables et détestables de vouloir deffendre et garder que l'on n'alle point à la messe, là où Dieu se communique à nous visible, soubz les espèces de pain, et de vin, et en chair, comme il promist à ses Apostres en faisant sa saincte Cène, en leur donnant son corps à manger, qui devoit souffrir mort le jour suyvant, tant pour eux, que pour les fidelles, qui cecy devoient croire?

PASSEVENT.

Combien que je t'aye dénié de ne vouloir parler en ce présent livre des saincts Sacrements: toutesfois j'en diray bien peu, pource que le temps me presse, et veu que l'abominable Viret, en ce mois d'Aoust dernier passé, en l'an mil cinq cens cinquante quatre, à faicte la Notomie de la messe, laquelle à ma volunté ne feust pas à présent en noz quartiers, et depar deçà, et en icelle il appelle le sainct Sacrement, une idole la plus détestable qui feut jamais, qui est parolle de blas-

phème. Et sa raison est, que ce n'est qu'un pain faict et cuict comme un autre, ayant son mesme goust qu'au paravant, et qu'il ne se sçait garder des vers, ny de corruption, non plus qu'une idole de bois, ou de pierre. Voilà les belles raisons que Pierre Viret, Farel, et Calvin, disent en leurs sermons, et escripts publiques, l'appellant par moquerie le Dieu des Papistes, et l'oblie, et à leur exemple les gaudisseurs, en allant aux privez, ilz disent : *Allons à la messe*, et d'autres la nommant l'appellent *la vesse*, et semblables détestations.

PASQUIN.

Mais que te semble il de telles raisons, que mettent tant de gens hors de l'Église, voire plusieurs que lon pensoit et estimoit estre fidelles et bons Chrestiens?

PASSEVENT.

Telles raisons et autres semblables, peuvent estre toutes abbatues par un insolube, lequel ny Calvin avecques son sçavoir, ny Viret avecques son éloquence, ni Farel avecques son zèle, ne pourront ny oseront nier : ny leur impudence ne sera point si effrontée, ne si détestable de nier, comme je pense : c'est que Jésuchrist ne soit esté vray Dieu, et vray homme tout ensemble. Ce néantmoins luy estant petit enfant, il a pleuré, et de plus d'aage, il a enduré chaud, froid, soif, faim, angoisse, et à la fin mort cruelle et ignominieuse, comme un autre homme, et simple créature. Aux Juifz s'a esté

un scandale, disant : *Si tu es filz de Dieu, descens de la Croix, et nous croirons à toy.* Et aux Gentilz cecy a esté tenu pour follie, disant : *Le Dieu des Chrestiens a esté crucifié comme un brigand. Ergo* Calvin, et tous tes adérans et compaignons : conclués, que vous estes pis que les Juifz et infidelles, et que ne furent jamais Hebion, ny Nicolas, du temps Sainct Jehan l'Évangéliste, ny Arrius du temps de Sainct Augustin qui fust trois cens ans après : le diable t'a bien aveuglé, et tous ceux qui croient à ta fause doctrine, jà par les Templiers quatre cens ans a suscitée, et tout à un coup par feu abolie, et maintenant par toy et les tiens radressée : par laquelle conclusion tu te coupperas la gueulle de toy mesme, si tu ne desprises la dialectique (comme à toy contraire), et ainsi que tu as accoustumé de faire journellement.

PASQUIN.

Je ne doubte point que veu qu'ilz nient le sainct Sacrement de l'autel, que leurs églises ne soient pis que des estables de pourceaux. Et pource je te prie, dy moy l'estat de leurs églises, et comment ilz se gouvernent en icelles.

PASSEVENT.

C'est tout un comme dedens un collége ou escolle, tout y est plain de bancz, et une chaire au milieu pour le prêcheur, et au devant d'icelle les bancz plus bas pour les femmes et petits enfans : et tout autour les plus haultz

pour assoyr les hommes, sans différence des personnes : les verrines y sont jà toutes presque abbattues, et la pouldre y abonde jusques au col du pied, et bien espesse.

PASQUIN.

Font-ilz là quelque prière ou oraison en commun, ou en particulier ? Et comment ilz font leurs oraisons, s'ilz ont quelques images du crucifix, de la vierge Marie, ou de quelque sainct : là où ils puissent dresser leur veue ?

PASSEVENT.

Tu demandes s'ilz prient en commun ou en particulier, non : mais tout incontinent qu'ilz sont entrez dedens l'église, chacun prend garde de choisir place et s'assoir, comme dedens une escolle, et là attendant que le prêcheur soit en chaire. Et incontinent que le prêcheur se monstre, chacun se met à genoilx, sauf luy mesme qui est de bout en priant, teste descouverte, à mains joinctes, et faict une oraison composée à sa fantasie, la concluant par le *Pater noster,* sans *Ave Maria,* le tout en François, et le peuple tout bas respond : *Ainsi soit-il.* Et deux fois la sepmaine (aux villes seulement) devant le sermon ilz chantent un Psalme, ou une partie d'iceluy tous ensemble : hommes, femmes, filles, et enfans, tous assis. Et si quelqu'un faict prière quand il est entré dedens l'église, il est monstré au doigt, et démocqué, et tenu pour un Papiste et idolâtre. Tout autant s'il est accusé d'avoir des heures,

ou chapeletz, ou images en sa maison, ou soy reposer quelque jour de feste, tel incontinent est appellé en Consistoire pour en estre puny.

PASQUIN.

Dis moy s'ilz font sermon en chacune église, car il m'a esté dit par gens dignes de foy, que les couvents et abbaye ont estés mis abas, et en ruine. Et que c'est qu'ilz ont fait des aornements et images, qui estoient en icelles églises ?

PASSEVENT.

Ilz font autant de cas des églises, que des autres bastimens, c'est bien assez qu'ilz aient pour le plus deux églises aux villes, et de toutes les autres ilz en font des estables, greniers, boucheries, ou autres choses plus viles. Et les images de bois ont esté mises au feu, et celles de pierres en édifices : et le demeurant ou elles sont égraffinées, ou sans teste. Et les édifices des églises s'en vont petit à petit au bas, et en ruine, car ilz disent que l'Église de Dieu sont les fidèles : et pource si les murailles tombent toutes, l'une après l'autre, c'est tout un, pourveu que les Seigneurs tirent les revenuz, et que les paillards de leur Église soient paiés de leurs pensions.

PASQUIN.

Tu m'as parlé que ceux qui sont accusez avoir des heures ou chapellets, ou des images en leur maison, ilz sont appellez en Consistoire,

et je ne scay que c'est que Consistoire, ny pour quoy ilz l'ont ordonné, et qui sont les juges en iceluy.

PASSEVENT.

Consistoire, c'est une justice tenue par le Bailly ou Chastelain, avecque deux bourgeoys de ville, et le ministre du lieu : pour punir ceux qui contreviennent à leurs ordonnances, tant en la ville que aux villages d'alentour. Ce que nous appellons la Court de l'Évesque, ou de son Official.

PASQUIN.

Je t'entens, c'est le lieu pour punir les paillardises, car j'ay entendu dire qu'ilz n'endurent point de bourdeaux ny autres vices sans correction, ou punition, et pource ils veulent que chascun soit marié.

PASSEVENT.

Je te prometz que tout ce qu'ilz font extérieurement et en apparence, ce n'est que pour tromper et abuser le monde, et entretenir telle justice, et ceux qui l'administrent. Car si bien tous sont mariez, les bourdeaux sont par les fossés de Genève, Lausanne, et autres villes, sans les putains qui sont par les cabaretz, et maisons. Mesmement à Lausanne, la belle Marguerite de Lorraine, et la belle Magdelaine, femme du sonneur des cloches, et la belle Lingière de la mercerie, femme du

peintre, qui se tient la plus secrète, et qui par saint Françoys, ne le fait qu'un à la fois.

PASQUIN.

Et comment ces vilaines tiennent il leur villennie si publiquement dedans les villes, sans estre reprinses, veu que tu me dis que ce qu'ilz font, est tout pour tromper le monde ?

PASSEVENT.

Ne sçais tu pas, que à tout se treuve remède sauf qu'à la mort ? S'il te souvient de ce que je t'ay dit de Calvin en Genève : tout autant en faict Viret en Lausanne, c'est qu'il gouverne le haut et le bas : et se laisse mieux mener pour un disner ou soupper, que ne faict Calvin, qui fait plus du brave et tient mieux sa réputation.

PASQUIN.

Et dy moy un peu la vie de telles paillardes, si elles sont du païs, ou si elles sont venues là, pour prendre la réformation Évangelique, et de quel lieu elles sont parties : et premièrement de la belle Marguerite de Lorraine ?

PASSEVENT.

La belle Marguerite est venue de Metz, en Lorraine, de là où elle s'est séparée de son mary, bien riche, pour s'abandonner à un Capitaine François, qui l'a tenue en garnison en sa chambre neuf mois. Et voiant que son

mari la faisoit chercher vifve ou morte, luy craignant sa peau, la fist conduire par un petit laquaiz à Lausanne aux Évangéliques qui tout reçoivent (mesmement s'ilz sont riches), et là retrouva un orfèvre qui se dict son oncle : là où elle tient son bordeau, bien richement accoustrée, tant en robbes de fin drap noir, escarlate, et violet, comme en demyceint d'argent de valeur de vingt cinq ou trente francz, et avec dix ou douze aneaux d'or garnis de pierrerie, à ses doigts : et les chausses violettes ou rouges bien tirées, avecques son mouchoir labouré de soie noire, ou rouge, devant son museau, et son livre des Psalmes ou nouveau Testament bien dorez, dessouz son bras, se va présenter tous les jours au sermon, et prend le lieu devant le prêcheur, le plus propre pour monstrer son visage bien fardé. Et puis le reste du temps à qui en veut pour son argent. Et si quelque bon personnage en parle à Viret, le grand paillard de l'Église de Lausanne, luy respond qu'elle a laissé son mary comme Papiste et idolâtre, pour venir à l'Évangile de Jésuchrist, qui est venu pour les pauvres pécheurs, et non pas pour les justes. Et je t'assure que si Viret n'y sentoit prouffit, bien tost la ville d'elle, et de ses compaignes en seroit nettoiée.

PASQUIN.

C'est autant à dire que qui veult vivre à son plaisir, il faut qu'il ait la grace des paillards de leur Église, que tu appelles les vé-

nérables prêcheurs. Voilà de merveilleux Évangéliques, qui souz le tiltre de gens de bien et de saincteté se séparent de nous, et nous tiennent pour idolâtres, et de leurs œuvres font pis que Diables ! Je te prie, briefvement dy moy leurs marques, par lesquelles je les puisse en tout cognoistre parmy tous autres, et moy garder d'eux comme d'une poison et peste.

PASSEVENT.

Tu conclus très-bien, car qui a la bonne grace des vénérables paillardz de leur Église, tel peult tout faire et sans craincte, combien détestable soit le crime, comme mieux en ensuivant tu ouyras des favoris et bien aimés des ministres : pource que telz sont tenuz pour frères et sœurs. Et si un n'est aimé des ministres (combien homme de bien il soit) il sera tenu comme un excommunié, et séparé de l'Église de telz hypocrites, simulés en leurs parolles, jamais ne parlans que de Jésuchrist pour mieux tromper les simples, qui à eux croient. Telz sont effarés, arogans, mocqueurs, menteurs, flateurs, mesdisans, mescroians, hardis à desnier, larrons, paillards, soubsonneux, et toujours à l'escoute. Brief abondans en tous vices : au demeurant les meilleurs gens du monde. Telles sont les marques que je te baille de telz Évangéliques, comme par moy et autres expérimentés j'ay sçeu. Et pleust à mon Dieu que j'eusse menty, et que telle vermine fust hors de dessus la terre, et de la compagnie des pauvres et

simples brebis de Jésuchrist, lesquelles journellement ilz ne cessent d'affronter et décevoir.

PASQUIN.

La belle Magdaleine, et la belle Lingière, tiennent elles si grand estat, et réputation que tu m'as conté de la belle Marguerite de Lorraine ?

PASSEVENT.

Nanni : car elles sont mariées et ont des enfans, qui leur abat le crédit. Et pource la belle Magdaleine fust trouvée sus le faict de dens le clochier de la grand église. Et la belle Lingière fust veue sortir de l'estable du brodeur, comme deux voisins dignes de foy virent par deux foys, et le brodeur faisoit semblant de froter son cheval à chauses avalées. Et du tout estant adverty Viret (comme grand paillard de leur Église) n'en fit conte, pource que ce sont des frères et sœurs bien asseurez en leur Loy, et seroient bien fachez de changer : car pour cela le brodeur et la belle Lingière ont habandonné leur païs de Bourgoigne pour vivre et mourir en la liberté charnelle, qu'ilz appellent loy Évangélique.

PASQUIN.

Et dedans Genève ne s'y trouveroit il pas quelque bonne commaire aussi notable que celles icy ? ou bien que Calvin soit si cruel qu'il met tous les paillardz à mort et à sac ? Car on dit que incontinent que quelqu'un

faict quelque faute en son mariage, que la teste lui est ostée de dessus les espaules sans rémission aucune : qui monstre Calvin estre bien sévère en sa réformation.

PASSEVENT.

A fin de te dire la vérité, veu que tu es si curieux de sçavoir la vie de noz réformateurs, il fust trouvé une fois sans les autres, la sœur de Calvin en adultère avecques un des bourgeois de Genève, auquel par çecy (comme de sacrilége) luy fust trenchée la teste dessus ses épaules, et la sœur de Calvin est demeurée encore vivante, et sans punition, ny moins reprochée, entre les Évangéliques, et est tenue aussi femme de bien qui fust jamais : et qui diroit autrement, il feroit compaignie au pauvre bourgeois : ou bien Calvin se seroit privé de son authorité qui (comme grand paillard et son propre frère) luy a donné son absolution à peine et coulpe, comme luy faict à tous ses autres parens et amys. Et qui est autrement en Genève, ou là veut demeurer, tel est séparé de leur Église et tenu pour excommunié à jamais, et persécuté à la mort par quelque moien que ce soit.

PASQUIN.

Je ne m'esmerveille pas maintenant, veu que tu me les as si bien marquez : si Genève et tout le païs d'alentour a tant de bons garnimens : qui la plus part sont apostatz, ou bannis pour quelque mesfaict, ceux à bon

droict pourront estre appellez l'escume de la Chrestienté.

PASSEVENT.

Calvin, Farel, Viret, et les autres seroient bien fachez d'en avoir des autres, car le bien et honeste vivre des autres, ce leur seroit grande honte et confusion. Comme je te veux conter par un faict dedens Lausanne, d'un maistre Jaques, menusier, et de nation Norman, que pource qu'il avoit travaillé de son mestier, pour Viret, Bèze, et autres paillards de leur Église : et estant mis en prison pour larron, soy recommandant à telle Église (contre toute ordonnance des Alemans; qui est que qui desrobe cinq soulz, soit pendu et estranglé) nonobstant fust délivré par la faveur de telz vénérables, qui n'ont pas moins mérité le gibet, ou le feu, que luy : comme mieux en oyant leur vie, pourras comprendre et juger.

PASQUIN.

Par plusieurs fois tu m'as tenu propos de Farel : dy moy s'il est si vénérable personnage que Calvin, et de quel lieu il est party, et en quel lieu il a posé son siége?

PASSEVENT.

Et puis que tu désire sçavoir de quel lieu Farel est party, il est venu de Gad en Daulphiné où il estoit Cordelier : c'est celuy qui a desvoié Genève, et plusieurs autres lieux de la Religion Chrestienne, et pource qu'il est un

grand criard en chaire, et mesdisant du Pape et de tous les prélatz de l'Église, il est appellé de tous les Évangéliques, le père zélateur, et un autre sainct Pol. Iceluy a dressé son siége à Neufchastel près Bezançon, duquel dit Érasme au livre dixhuictième de ses épitres, escrivant au seigneur Lienard, official de Besançon, quasi à la fin de l'épistre comme sensuit : *Habetis isthic in propinquo novum Evangelistam Pharellum, quo nihil vidi unquam mendatius, virulentius, aut seditiosius :* qui desmonstre bien au doigt par ces troys paroles : menteur, venimeux, et séditieux, quel soit le personnage.

PASQUIN.

Je te prie, récite moy sans plus dilaier, la vie du vénérable Viret, grand paillard de leur Église en Lausanne, et de son université nouvellement fondée, en Théologie, et aux langues Hébraïque, Grecque et Latine : et quelz sont les proffesseurs en icelles, chascun en son degré, et ordre ? et ce faisant feras plaisir à plusieurs gens de bien, et d'honneur.

PASSEVENT.

Afin qu'il t'en souvienne mieux, tant d'eux que des autres, desquelz j'entens te réciter leur vie : voici leur Cathalogue :

Pierre Viret, et Jacques Vailler, prêcheurs ou ministres.

Le Beato Conte, jadis prêcheur, et compai-

gnon de Viret, et maintenant médecin, et seigneur de Metz en Savoye.

Jehan Rubite, Théologien, ou lecteur de la Bible.

Merlin, lecteur en Hébrieu.

Théodore Bèze, lecteur en Grec.

Eustace, lecteur ès Arts, et maistre des douze.

Mathurin Cordier, principal du collége des enfans.

Arnauld de Chastelneuf Darri, Diacre ordinaire.

François Villaris, Diacre pour les pestilanciers.

Barthélemy Causse, ministre de Lucen près Payerne.

Claude, jadis curé d'Yvian, et maintenant ministre de grand court près Payerne.

Thomas Malingre, de Paris, ministre d'Ambonne.

Joachim, jadis ministre de Thonon.

Et trois honnorables, qui vivent sans rien faire, l'espée au costé, en battant le pavé par Lausanne, nourris de la bourse des pauvres : qui ne servent que d'accuser ou tesmoigner tout ensemble, comme mieux en disant leur vie je te diray. Leur nom est :

Achats Albiac, qui maintenant se faict nommer Seigneur du Plexi.

Dominique Baulardet, brodeur.

Et grand Jean Flamen, de Toullon en Provence.

PASQUIN.

Je pensois que cecy fust tantost achevé, et

tu ne fais que commencer, ainsi que je vois par ton Cathalogue. Leur Église est aornée de vénérables suppostz. Or donc, commence au premier, nommé Pierre Viret.

PASSEVENT.

Pierre Viret est un filz d'Orbe en Savoye, engendré de meschans parens, et de mauvaise renommée : luy a tant fait par ses menées et trahisons, que ce mois d'Aoust dernier passé, mil cinq cens cinquante quatre, en sa ville d'Orbe, par plus de voix ont renoncée la messe, et abbatu un Couvent de bonnes et bien reiglées Religieuses de saincte Clère, et les pauvres filles ont esté mises dehors à l'adventure, et en perdition de son costé.

C'est celuy qui est estimé le plus éloquent et le plus (à mieux parler) bavard de toute leur secte. Et pour en dire ce qu'il en est, il est le plus médisant de tous, glorieux, et mocqueur : tant en ses escriptz, que sermons, et propos particulier, tant contre Dieu, que contre son Église, et contre ceux qui le nourrissent. Et premièrement contre Dieu, je le t'ay jà dit, parlant du sainct sacrement de l'Autel. Contre l'Église, il dit en chaire publicque, qu'en toutes les universitez des Papistes il n'y a que des ignorans, qui ne nous sçavent respondre, et je ne dis pas à un de nous, ains qui pis est, à un de noz jeunes escoliers : ce sont les argumens de Viret contre l'Église du Seigneur. Et contre ceux qui le nourrissent, il dit à ses amis et à moy mesme qu'il ne vou-

droit jamais avoir affaire à Berne avec ces barbares Alemans, qui peuvent mesdire de luy et d'autres, sans estre entenduz. Et s'ilz prouvoient quelqu'un (comme Seigneurs, et de leur puissance absolue) sans son élection et de ses compaignons : Viret dict tel estre entré par la fenestre. Iceluy a prins pour femme une veufve, comme s'ensuit : elle estant veufve, et chargée de deux ou trois petis enfans, et craignant ses beaux frères, print une bourse avecques cent francs de nostre monnoye, et tous ses anneaux et joyaux, et s'en alla trouver le vénérable Viret, qui ne fust pas négligens ny paresseux à la recevoir, la priant qu'il luy pleust le venir veoir souvent, luy présentant corps et biens, et que si elle venoit à son logis, elle auroit aussi bien sa leçon, qu'eust jamais la Nonnain de Calvin. Et cecy dura jusques à ce qu'elle eust besoing de son argent, et alors elle redemanda sa bourse au vénérable Viret, qui comme bien asseuré (selon la loy) la luy renia, et elle se voyant trompée de son amoureux, et paillard de leur Église, auquel avoit abandonné corps et biens, fist la plaincte à ses parens, qui allèrent pour trouver le vénérable Viret, qui le tout renia sans changer de couleur (qui est toujours blesme), concluant que si elle luy avoit rien baillé c'estoit au nom de mariage, et ainsi furent faictes les nopces de luy, et sa putain : de cecy en tesmoignent le brodeur, et grand Jehan, ses secrétaires, et eux-mesmes disent qu'il en fist autant à un qui estoit allé à l'Évangile, portant une bourse de cent escus, après qu'il eust bien desrobé,

entre nous (selon leur coustume), comme luy mesmes compta à Viret, qui de cecy après qu'il eust reçeu la bourse, l'alla accuser à la justice, et après, en le menassant du gibet, luy disoit : *Si la justice m'en demande, je diray la vérité de ce que j'en sçay,* et cecy oyant le pauvre malheureux gaigna au pied, et sauva sa vie, et la bourse demoura ès mains de Viret, qui la print sus sa conscience.

PASQUIN.

C'est un brave brigand, sans la craincte de justice, il sert de larron, de tesmoing, d'accusateur, et qui plus est de prédicant : failloit il que ce pauvre malheureux craignist tant Viret, seul tesmoing, si le tesmoignage des ministres si n'est valide, qu'il en vaille deux ?

PASSEVENT.

S'il te souvient, je t'ay jà dict que les ministres et prédicans sont cause que les Seigneurs tiennent tous les biens de l'Église, et que tous bannis, et gens de meschante vie, sont les bien venus et reçeuz entre eux, qui est la cause principale que telz vénérables paillards (et mieux brigans) sont supportez et tenus secretz en leurs vices, et pour gens de bien : et s'il faut accuser ou charger un homme ou femme de bien, ilz ont leurs accusateurs et tesmoings, et rapporteurs, qui pour une carrelure de ventre, ilz tesmoigneront tout ce que ces vénérables vouldront, voire qui sont habillez en gentilzhommes, et qui portent le

velours, et sont estimez, de qui ne les congnoist, pour gens de bien.

PASQUIN.

Je vois bien que ceux qui y vont demourer ilz sont bien simples de soy desvoyer ainsi de leurs biens, et amys, ou bien despourveuz d'entendement de vouloir vivre, et demourer parmy telle canaille, en dangier de leur honneur, vie, et biens, et qui pis est de leur ame, s'il est ainsi, comme je croy, que tu dis estre véritable.

PASSEVENT.

Si tu es en doute que je ne te die la vérité, va le voir, ou y envoye, et tu verras que je ne te dis pas la centiesme partie de leurs meschancetez, et pour mieux confirmer mon dire estre véritable, je te laisse penser combien de temps ceux d'Allemagne, ou d'Angleterre (qui avoient reçeu une telle réformation), s'ilz l'ont long temps gardée, ou bien s'ilz la voudroient de rechef reprendre, et qui plus est, demande à ceux de Salurre, ou de Fribourg, cantons des Suisses, et leur plus prochains voisins, s'ilz la veulent recevoir : ains qui pis est contre eux, ilz n'en veulent ouïr parler en leur conseil, sur peine de bannissement et confiscation de tous leurs biens aux proposans.

PASQUIN.

Continue la vie du vénérable Viret, car je ne doute point, qu'en un tel vaisseau, tout

vice n'y abonde, quelque chose que lon me die.

PASSEVENT.

Luy est estimé de tous les frères Évangéliques sainct, et au pris ou comparaison de la vie des autres, et je te laisse juger leur saincteté, si ce misérable, pour couvrir l'honneur de son amy Bèze et compaignon au butin, qui avoit engrossie sa pauvre chambrière, et Viret la fit enfanter à son logis, et perdre la créature sans baptesme, et quant et quant la renvoya hors de Lausanne, et illec fut mariée, sans plus retourner à la ville, à fin de ne parler du faict, ou de donner occasion d'en parler aux gens.

PASQUIN.

O quel malheureux ! de faire perdre ainsi une créature sans baptesme, et estre homicide d'un pauvre innocent, ô quel prescheur voilà !

PASSEVENT.

Combien que tel cas soit en soy pitoyable, ce néantmoins Viret ny ses compaignons n'en font point de cas, ains preschent et tiennent, que ce n'est rien si un enfant meurt sans baptesme. En quoy ilz nient le premier fondement de la Religion Chrestienne, et je te laisse maintenant penser si telle vermine fera conscience de tuer soit leur propre père, ou autres, de desrober, de faire faux tesmoignage, d'affronter, de voler, d'empoisonner, de pail-

larder en quelque degré que ce soit, ou de faire une mutination et rébellion à ses seigneurs : brief faire quelque vice que ce soit, sans rien réserver. Iceluy un jour preschant la Samaritaine dict par exemple, que c'estoit entre les Juifz et les Samaritains : comme entre les Papistes et nous. Nous sommes comme les Juifz qui estoient les vrais adorateurs et peuple de Dieu, et les Papistes sont comme les Samaritains, qui estoient Juifz et Gentilz, et un tas de bannis et apostatz : en quoy chacun de bon jugement cognoist que par tel exemple, luy mesmes se rompt la teste, et estre tout contre luy, et une autre fois dit, que si bien les prebstres et la messe retournoient à Lausanne, jamais ilz ne seroient en telle estime qu'au paravant, veu que toute la jeunesse est jà corrompue, et par cela il confesse, que leur Loy corrompt la nostre, qui est la vraye et sans corruption.

PASQUIN.

Je vois bien que les pauvres malheureux ne sçavent par quel bout en prendre, ny commencer, et tout cecy lon peult voir par leurs escriptz mesmes, par lesquelz ils nient les ordonnances des hommes, et ilz en font tous les jours de nouvelles, et plus que nous, les unes contraires aux autres, en quoy lon voit leur inconstance, et volageté quotidienne.

PASSEVENT.

Ton jugement est plus que véritable, et

pource ilz pensent tous les moyens qu'il est possible pour se faire riches, chacun de son costé, comme Viret et ses compaignons firent après la mort d'une, qui estoit femme en son vivant d'un maistre Dominique, ministre en la Conté de Montbéliald, et sœur d'un faiseur de paniers, auquel par son testament elle luy avoit laissé tous ses biens, vaillant soixante escus pour le moins, et luy estant adverty secrettement, par un nommé Lienard Camuset, de venir retirer ses biens jadis de sa sœur morte en Lausanne, et luy estant venu de vingt cinq lieues de là, trouva Viret et ses compaignons estre en possession du tout, et ainsi le pauvre homme s'en retourna les mains vuides, et sans rien hérité : le tout m'ont dict estre vray lesdictz frères Héretier, et Camuset. Par cecy tu vois la vie du vénérable historien Viret qui a voulu en sa notomie de la messe, escrire la vie des Papes, et par icelle abatre la messe, soy s'oubliant de la sienne, comme énorme et détestable, et estant occupé tous les jours aux banquetz, tavernes, et cabaretz pour jaser et mesdire de tous les bons Chrestiens.

PASQUIN.

Je ne doute point, que quand quelque simple et bon personnage est arrivé en telle compaignie d'Évangéliques, pensant que ce soit comme on luy a donné à entendre (comme faict le filz au père, la fille à la mère, et le frère au frère, et à la seur), et puis quand il

voit tout le contraire, il vouldroit tout incontinent estre hors du monde, se voyant estre trompé et déçeu d'iceluy, duquel plus il se fioit en ce monde.

PASSEVENT.

Je t'asseure qu'il y en a plusieurs, que si ne craignoient estre punis de pardeçà, ou bien qu'ilz peussent eschapper de parmy ces voleurs à vie seure, ilz n'y demoureroient pas une heure, et au contraire ceux qui ont faict leur levée, plustost voudroient mourir pauvrement, et vivre en leur misère, que de retourner en Chrestienté : qui est la cause principale que les bons et simples endurent des meschans apostatz et bannis de toutes oppressions, et pour toute récompense, ilz sont preschez de Calvin, Farel, Viret, et autres semblables, d'avoir patience en tout, et par ainsi les simples et bons Chrestiens sont toujours dessoubz telz meschans.

PASQUIN.

Si je pouvois sçavoir ta demeure, je te dirois mon advis de cecy, et ce que j'en pense, et de plusieurs autres de tes articles.

PASSEVENT.

Si ma demeure estoit à toy cogneue, mon nom seroit bien tost annullé, veu que le vent est incapable, et mon nom le passe : *ergo*, Pasquin, as tu encores trouvé ton nez ?

PASQUIN.

Je ne bouge de ma place pour le chercher : dy moy donc le reste du Cathalogue des vénérables Évangéliques.

PASSEVENT.

Vailler, le compaignon de Viret, il a esté prestre et maistre d'escolle de Briançon en Daulphiné, et maintenant est ministre en Lausanne : il estoit si bon grammairien le temps passé, que maintenant il s'est tout oublié, car un jour en alléguant l'histoire de Zachée, sus la parolle *Quadruplum*, il dit le double, et se voiant avoir failly, il se réabilla, et dit quatre fois le double, qu valent en bonne Arithmétique huict, en lieu de dire quatre fois autant.

PASQUIN.

Quel docteur en Théologie, s'il estoit premièrement bon Grammairien, et puis Arisméticien! car s'il ne sçait mieux soubstraire, que multiplier, Viret son compaignon le trompera à chasque fois.

PASSEVENT.

De se garder d'estre trompé, il est tout aprins, et de tromper les autres, il en est le maistre: touchant d'estre Grammairien il est excusable, car il ne parle plus Latin jà dix-

huict ans a, qu'il est en l'Évangile, et a fallu qu'il ait estudié après une vieille midrouille qu'il avait entretenue au paravant, et maintenant la tient comme sa paillarde, sans pouvoir monstrer, qu'il l'ait jamais espousée selon leurs ordonnances, à laquelle luy ou un autre a faict un enfant, qui nourrit comme sien, de l'aage de quinze ans, ou environ, pour lequel enrichir il ne mange pas son soul, mais tire de tous costez, et acquiert en tous endroictz, mesmement à la ville d'Aubonne où il a vignes, possessions, et maison à taverne à l'enseigne de la Grue : et par ainsi le pauvre homme, est beaucoup distraict de son estude, et par conséquent excusable, et d'avantage par l'occupation qu'il prend : quand il fault faire quelque menée et trahison contre quelque bon et simple personnage, car l'avarice, trahison, et flatterie, luy sont plus propres que de prescher, car il semble mieux un badin en chaire, que un prédicant, sans nulle contenance, et moins de doctrine.

PASQUIN.

Et le Beato conte est-il si sainct pource que on l'appelle Beato, ou bien s'il c'est usurpé tel nom? ce néantmoins, veu qu'il a esté ministre et prédicant, et maintenant est médecin, et seigneur de Metz en Savoye, racompte moy son histoire et sa saincteté.

PASSEVENT.

Il est aussi sainct que son compaignon du

temps passé Viret. Le premier miracle digne de raconter, il print les tiltres et meilleures lettres du Duc de Savoye son maistre, et s'en fuict aux Allemagnes; et cependant qu'il le servoit de secrétaire, il retiroit toutes les receptes qu'il pouvoit happer tant de médecins, que des cirurgiens de son maistre qui luy servent maintenant pour expérimenter sur chacun.

PASQUIN.

Est il possible que chacun peult estre médecin, ou d'autre mestier, sans estre approuvé et examiné de son art, ou vacation parmy telz Évangéliques?

PASSEVENT.

Voire, selon la liberté de noz Evangéliques, chacun peult faire tel mestier que luy plaist: car tous sont appellez maistres, combien qu'ilz n'ayent jamais aprins mestier, et pource les marchandises y sont de mesme, car telle est la marchandise, quel est le maistre, bien dissimulée et corrompue, comme l'expérience en porte le tesmoignage à ceux qui achètent d'eux.

PASQUIN.

Dy moy si le Beato conte a faict quelque chef d'œuvre, en expérimentent ses receptes sus un chascun.

PASSEVENT.

Il les a très-bien expérimentées sur une pauvre damoiselle, qu'il avait ravie à un des

gentilzhommes du Duc de Savoye son maistre, pour dire à Dieu, et pour s'enfuir à l'Évangile, qui tout reçoit, selon Calvin, Farel, Viret, et les autres ses compaignons : et retrouvant après quelque temps, la veufve de feu seigneur de Metz en Savoye, à une lieue de Lausanne, luy estre plus propre, et pour couvrir l'honneur de la dame jà grosse de luy ou d'autre, de cinq ou six mois (ou je pense plus tost pour avoir son bien) il donna incontinent à la pauvre damoyselle une médecine purgative, qui luy purgea l'ame du corps, en récompense d'avoir habandonné son Dieu, et son mary pour luy, et puis espousa la veufve de Metz, grosse d'une fille, laquelle du depuis n'en a pas porté d'autre, et ainsi est Seigneur de Metz en Savoye.

PASQUIN.

C'est un dangereux médecin, veu qu'il n'a point pardonné à celle qui avoit abandonné son propre mary, et s'estoit oubliée de son propre honneur pour l'amour de luy : celuy qui se fie à un tel médecin fait à la haste, monstre bien qu'il ne se soucie de soy mesme. Et comment a il abandonné ainsi l'office des prédicans, pour estre tel médecin, ou plutost empoisonneur et meurtrier de gens?

PASSEVENT.

Luy se voyant aymé des Dames de Lausanne, qui se faisoient malades pour estre confortées de luy comme ministre, et se crai-

gnant de sa peau, jetta la Bible au femier, pour contrefaire le médecin : cecy je le sçay par Barthélemy Causse, son grand secrétaire, et par grand Jean Flamen, son maistre d'hostel, et bien tost son gendre, ainsi qu'il dict, et sème par la ville de Lauzanne.

PASQUIN.

Si tel meschant Conte, estoit si homme de bien comme il s'est usurpé le nom, ou comme lon voit les biens à l'entour de luy prospérer, qui de secrétaire, est devenu ministre ou prédicant, et de prédicant médecin, et de médecin Seigneur, je pense bien que tel vénérable soit de ceux là, qui veulent vivre et mourir en tel Évangile, et seroit bien marry de reprendre la messe, et de se confesser, et faire restitution du bien d'autruy.

PASSEVENT.

Et pource il s'entretient avecques les Seigneurs de Berne, et les Bourgeois de Lausanne, à fin que s'il y avoit quelque changement (comme luy et ses compaignons craignent), il soit maintenu et deffendu de ceux du païs, combien qu'il soit Provensal. Et voyant de sa nature timide et couard, cela le faict venir à cachettes ordinairement à Lausanne, et le plus secrettement qu'il peut, ne se fiant à personne qu'à son factotum, grand Jean, qui tout rapporte, faisant son naturel comme en disant sa vie je te diray.

PASQUIN.

Voilà un hardy Conte, je le tiens pour veu : remetz le à l'estable, et parle moy du grand Théologien de l'université nouvellement dressée à Lausanne, s'il maintiendroit à un concile sa Théologie estre Catholique, et bien fondée, laquelle a esté jà par plusieurs concilles abatue, et anichilée.

PASSEVENT.

Le Théologien de Lausanne est un du païs de Fausceni en Savoye, près de Chambéri, et s'appelle Jean Rubite : iceluy estoit prestre en son village, qui a presque destruictz tous ses parens, pour apprendre aux Allemagnes Hébrieu, Grec, et Latin, pour mieux pouvoir persécuter Dieu et son Église, combien qu'à dire la vérité, c'est un monstre, et un badin en chaire, sans aucune grace, ny en son parler, ny en ses gestes, si non pour chasser les poulx et morpions en chaire, tousjours portant la braiette deslassée ou la main dedans, et trainant sa robbe d'un costé : iceluy, pour faire une œuvre plaisante à Dieu, a prinse une publique qui couroit par les rues et fossez de Berne, laquelle tient aussi bonne contenance que luy (comme gens de tel mestier sçavent bien tenir), qui est entré en la religion des repentis, et l'a voulue laisser par plusieurs fois, voyant qu'il ne pouvoit faire d'une putain, une femme de bien, si ne fust Viret, et Bèze, ses grandz amys, et gouver-

neurs, qui luy ont conseillé de porter cela patiemment aussi bien qu'eux, et par ainsi le bon jenin endure tout patiemment, pour l'amour du diable son grand Seigneur, auquel il sert fidellement.

PASQUIN.

Tu me comptes choses merveilleuses de noz nouveaux Évangéliques, et réformateurs de toute la Chrestienté, qui tiennent plustost la loy de Moyse, que non celle de Jésuchrist, en tenant le divorce et séparation de mariage, pour l'amour duquel (et usage d'iceluy) ilz se sont principallement séparez de la Chrestienté, et ont renoncé (la pluspart d'eux) au vœu de la chasteté, pour estre mariez, et vivre en l'estat de mariage, et que encores en iceluy ilz trouvent le moyen d'en abuser aussi bien que du reste de la saincte Escriture.

PASSEVENT.

Il ne te fault point esmerveiller, de ce qu'ilz n'en foint point de cas, et veu que je t'ay jà dict qu'ilz ont la conscience large, et qu'ilz sont gens qui tiennent paradis avecques un seul *Credo*, et à leur souhet, ilz tiennent le divorce et séparation de mariage, comme un article de foy, et selon que bon leur semble : c'est assez qu'ilz puissent trouver l'occasion de faire soubsonner que leur femme soit de mauvaise vie et paillarde, à fin de vistement changer et en prendre une autre. Et le moyen qu'ilz tiennent pour ce faire, est quand ilz

sont saoulz de leurs femmes, les uns les envoyent dessoubz terre, comme fit le Beato conte, et des autres (et la plus grand part), leur frottent les espaules tant de nuict que de jour, avecques de la gresse de coterez, ou d'un bon baston à lict : et tout ensemble leur houssent le rastellier à fin d'estre plus légières et promptes à cheminer et marcher hors de leur maison. Si elles ne meurent cependant, et par tel ordinaire de vivre, et si la pauvre femme (se voyant ainsi traictée) abandonne tout, et s'en va hors de sa maison sus quelque voisin (comme le bon Évangélique désire), tout incontinent le bon mary la va accuser en Consistoire comme paillarde, et l'ayant laissé, et avoir couché hors de sa maison, et sans autre délay Calvin, Farel, Viret, ou quelque autre prédicant et paillard d'Église, par arrest diffinittif de son siége Consistorial, déclaire tel mariage estre séparé et rompu par paillardise, selon le vouloir de Dieu : et par tel moyen un bon frère de nation Limosin, changea trois fois de femme, en moins de demy an : et cecy m'ont dict estre vray, Barthélemy Causse, prédicant à Lucen, et le Diacre de Vanche, tous deux demeurans près Payerne.

PASQUIN.

Je vois bien au plus près quelle peut estre l'université de Lausanne, veu que le Théologien est si vénérable vaisseau. Dy moy le reste du Cathalogue.

PASSEVENT.

Le lecteur Hébrieu est un pauvre garson, filz d'un marchant saffrannier de Valence en Daulphiné, qui se voiant jeune de douze ans s'en alla avecques les Évangéliques, pour soy remonter, et a si bien flatté et faict la court qu'il est mis à la place du maistre de Viret en Hébrieu, et au rang des gens de sçavoir et des professeurs, combien qu'il ne sçauroit parler quatre parolles de Latin sans se couper: et pource fut ordonné de mon temps que luy exposeroit ses leçons en François. Ce néantmoins pour son beau flater, et par le moien et aide de sa femme il continue.

PASQUIN.

Tu me conte choses merveilleuses du lecteur Hébrieu vulgaire : si les autres lecteurs sont si vénérables que ces deux, voicy une merveilleuse université nouvellement imprimée au païs jadis de Savoie, non plus renommée. Continue au reste de ton Cathalogue.

PASSEVENT.

Le lecteur en Grec, est Théodore Bèze, Bourguignon, qui se tient selon son jugement le second en l'Église des Évangéliques, jamais ne voulant dire qui est le premier, pour ne mettre en discords les Souverains paillards Calvin, Farel, et Viret: il nage entre

deux eaues, ou bien selon Aristote *ad utrum libet*, qui est à dire en bon lengage, à qui plus luy baille. Car maintenant il est à Lausanne, et tantost à Genève pour entretenir un chacun, et en faict d'un bon traitre.

PASQUIN.

Et pourquoi Bèze se soucie il de Calvin, veu qu'il a ses gages des Seigneurs de Berne, et qu'il gouverne (comme tu m'as dit) le vénérable Viret? qui a permis enfanter sa chambrière en sa maison, et puis (qui pis est) fit perdre la créature et évanouir la chambrière pour couvrir l'honneur de son loyal amy et compaignon en tous butins de Bèze.

PASSEVENT.

Tu conclus très bien qu'il est tenu à Viret, qui a si loyallement travaillé pour garder l'honneur de son amy. Et je te dis qu'il est aussi tenu à Calvin, qui est cause qu'il est marié avecques la belle Candide, par le moien de laquelle Calvin a tant faict, que Bèze est lecteur en Grec à Lausanne.

PASQUIN.

Je te prie, déclaire moy tout au long, le mariage de tel vénérable Bèze, avecques la belle Candide, et de quel lieu elle est partie, et quel faveur elle a fait à son mary, veu que Calvin, a ainsi fidellement travaillé pour faire mettre Bèze lecteur en Grec à Lausanne.

PASSEVENT.

Une telle histoire mérite bien estre demenée tout au long : veu qu'il se tient le second en leur Église : pour monstrer qu'il ne vault pas mieulx que le premier, quel qu'il soit. Iceluy estoit Prieur de Longjumeau, et d'ailleurs, aiant en bénéfices à quatre cens francs ou plus. Pour s'en aller à Genève mener sa belle Candide en crouppe, il les vendit très-bien à deux, argent content, qui par ceste cause les ont perdus par justice, et pour leur récompense ont fait publier Bèze pour excommunié, par les quarrefours de Paris. Et luy bien chargé d'or et d'argent, et de reliquères, avecques la belle Candide (pour laquelle le jeu se faisoit), alla saluer Calvin qui ne reçoit que telles gens, et ainsi arriva à Genève.

PASQUIN.

Il est bon à veoir que tel second de l'Église des Apostatz, ne fait pas honte au premier, veu que pour le premier tiltre il est un Simoniacle, Sacrilége, Larron, et Affronteur. Et je ne doute pas qu'il n'y ait quelque aultre tiltre du costé de la belle Candide.

PASSEVENT.

La belle Candide est une pauvre fille de Paris : mariée en la rue de la Harpe avecque un maistre Jean refaiseur de chausses, et encores vivant, qui lui donna un coup de cou-

teau à la fesse droite : l'ayant trouvée en paillardise, et pource qu'elle avoit esté mise en prison, pour avoir dit en dansant avecques ses chalans dedans un cabaret : *Voilà un petit sault pour les trespassez*. Et ainsi se sépara de son mary (comme Évangélique, le faisant en charité) et s'en alla lever boutique à Huleu, bordeau public de Paris, et là plusieurs qui sont maintenant à Genève, et à Lausanne, l'ont practiquée, prouvée (et de cela s'en vantent), en telles enseignes qu'elle estoit là vestue d'un petit corset gris, et Bèze alloit là comme celuy qui bien visitoit les commaires : ainsi qu'il monstre au livre par luy composé, et par Viret reveu contre monsieur Liset, Abbé de sainct Victor : qu'il nomme *Benoist Passevent*.

PASQUIN.

Et après qu'il eut levée du bordeau la belle Candide, et du lieu que tu appelle Huleu : que fist Bèze d'un tel vaisseau ? veu que lon dict un proverbe véritable : que d'un butor lon ne fist jamais bon espervier : ny d'une putain, facillement une femme de bien.

PASSEVENT.

Et pource que Bèze sçavoit bien quelle beste c'estoit, l'aiant gardée en chambre aux fauxbougz Sainct Germain près Paris, l'espace de huict ans, pour luy, les postes, et autres ses compaignons, qui de cecy se vantent en Lausanne : durant lequel temps il composa ses

Épigrammes en faveur de la belle Candide et n'oublia rien, sauf quand il dict que elle portoit un crochet sus la poictrine, luy devoit plustost mettre une aguillette (qui est la marque d'une putain) et l'appellant Candide : il la devoit nommer vieille midrouille. Et tout ce qu'il en faisoit, c'estoit au plus loing de sa pensée.

PASQUIN.

Et puis que c'est celuy qui a composé telz Épigrammes, et Passevent contre monsieur Liset, il monstre bien quelle marchandise il est. C'est un frère (comme tu as dit) à tous endroictz, et à toutes livrées.

PASSEVENT.

Je te veux monstrer évidemment que c'est un homme double et simulé par ses œuvres. Après qu'il eut demeuré trois ou quatre semaines dedens Genève, estant soul de la belle Candide, et voiant leur Église abonder de telle marchandise, se disposa de la vouloir laisser pour en prendre une autre mieux à son plaisir. La pauvre Candide, se voyant avoir affaire à un chicaneur et cauteleux, se disposa d'abandonner corps et biens à Calvin (après tous les autres) et se voyant jà vieille et ernée pour ne pouvoir plus courir la poste, pria Calvin de faire le mariage entre elle et nostre maistre d'*Oscula*, dit Bèze. Et Calvin fit le mariage jà de long temps consommé entre Bèze adultère, et Candide putain publique, qui maintenant

se faict appeler Dame Claude, bien puante émusquée, qui se vante que si son amy d'Oscula estoit en la Papisterie, il seroit Évesque, et elle tousjours Putain.

PASQUIN.

Et que te semble il du livre qu'il a fait contre monsieur Liset, qu'il a nommé *Benoist Passevent*? car il monstre en des endroictz qu'il est parfait Luthérien, et en d'autres qu'il est bon Papiste.

PASSEVENT.

Je le t'ay jà dict, que c'est un chaland, qui sçait nager entre deux eaues, et clocher à deux costez : si tu considères bien son livre contre monsieur Liset, tu verras là sa duplicité : car maintenant il loue les Luthériens, et puis il leur baille un pet en leur barbe. Par cecy tu puis voir quelle marchandise est parmy nos Évangéliques et réformateurs du monde, c'est celuy qui tout à un coup a esté fait Mathématicien, prest à faire prognostications, prometant de continuer à l'avenir, et ne disoit pas qu'il eust desrobé une copie ou composition pour ce faire. Brief, s'il fault faire quelque menée, ou mieux trahison, nostre maistre de Oscula est le premier (comme bon capitaine et second en l'Église des meschans) à batre le pavé, avecques ses compaignons propres à ce faire, maistre Jacque Valier, Achatz Albiac, Dominique Brodeur, et Grand Jean Flamen : l'un d'eux sert pour accuser, et les autres pour

tesmoigner tout ce que jà a esté déterminé en l'Église de Calvin à Genève, ou en l'Église de Farel à Neufchastel, ou en l'Église de Viret à Lausanne contre quelque simple, et homme de bien, et sans reproche, qui est d'eux persécuté et estimé comme une poison et peste.

PASQUIN.

Il me semble que l'Église Romaine, et la Chrestienté a faict une belle dépesche de tel honorable personnage, mieux que s'il eust esté Évesque comme sa putain se glorifie. L'Église des paillards et apostatz en est très-bien aornée de luy et de ses semblables. Or qu'elle les garde bien.

PASSEVENT.

Je te veux encores conter un acte faict de toute l'Église de Lausanne, en faveur de l'honorable nostre maistre d'Oscula, pour vouloir avoir un jardin qu'ilz appellent un courtil. Viret en teint conseil pour envoier à Berne, et en firent escrire au Baillif avecques leurs lettres, pour frère Bèze et sœur Claude, jadis de luy et autres paillarde, et maintenant par l'Église des Luthériens sa légitime espouse, à fin que le jardin fust délivré à frère Bèze, et à sœur Claude: combien qu'il fust jà promis à un autre et presque délivré. Et pource il se vante (et le monstre par effect), qu'il gouverne le Baillif de Lausanne, disant qu'il a esté son compaignon aux estudes à Paris, et qu'avecques

un présent il fait tout ce que bon luy semble avecques luy.

PASQUIN.

Je vois bien que c'est un faiseur de menées : la Chrestienté ne doit pas plaindre ny pleurer, pour avoir perdu une telle escume : mais plustost se resjouir, voyant que tous ses semblables le suyvent, et sortent de la compaignie des fidelles, pour aller vivre en leur liberté charnelle, et hors de la compagnie des Chrestiens. Dy moy, je te prie, le reste d'une telle université.

PASSEVENT.

Le lecteur ès artz, est un de l'Isle en Flandres, nommé Eustace, qui de médecin à Genève a esté fait du corps, et des frères de l'Église de Lausanne, et maistre des douze, que les Princes de Berne nourrissent à cinq testons le mois de pension, pour la nourriture seullement d'un chacun, jusques à ce qu'ilz soient pourveus en quelque place, pour prédicans et ministres. Iceluy est à présent Recteur de l'université de Lausanne, et continuera en son office deux ans selon leurs coustumes, moyennant qu'il face (comme il sçait très-bien faire) ce que les satellites veullent, sur peine d'estre démis et banny de leur secte : et de ce il en a belle paour, comme il a dict à son bon et ancien amy maistre Geoffroy, Libraire de Lausanne, qui dit que ce vénérable estoit meilleur Papiste et plus pitoiable qu'il n'est en leur réformation Évangélique : car il

pourroit voir mourir une personne pour un voirre d'eau, qu'il ne s'en souciroit pas beaucoup, non plus que les autres, sinon à usure, comme est leur coustume et l'ordonnance de Calvin, mesmement avecques les Papistes comme Idolâtres et ennemis de leur Loy.

PASQUIN.

Tu me fais bien esbahy qu'il nous tiennent comme idolâtres et infidelles, veu que tant de gens, et homme de saincte vie ont tant, et si fidellement travaillé, pour réduire le monde à bien vivre, tant par exemple de vie, que par leur doctrine, laquelle nous voions maintenant résister à tous adversaires et ennemis de Dieu et de son Église. Et que telz sont maintenant (la plus part prestres, et moines apostatz, avecques leur paillardises si énormes) puisse réduire le monde à vivre selon leur Loy et secte de brigans, il me semble impossible : poursuis au reste.

PASSEVENT.

Je te diray maintenant la vie d'un vieillard comme un des tesmoings de Susane, qui est le principal du Collége, et des Escoles publiques, nommé Mathurin Cordier, qui au passé estoit prestre en l'église de Nostre Dame de Bonnes nouvelles de Rouen. Iceluy est allé à l'Évangile, avecques trois nepveux et une niepce (ou bien mieux et à la vérité, les nepveux

à ses frères), et pour couvrir mieux la chose, l'un d'eux se faict nommer Brunet, et les autres deux avecques la niepce se font appeller Pelaiz.

PASQUIN.

Ilz sont donc' ses filz et bastards : ce néantmoins se font nommer de divers surnoms pour mieux tromper ceux-là du païs, et autres. Je te prie, dy moy au long la généalogie d'un tel Cordier, qui avec' ses cordes il ait tiré tant de canailles à son Évangile, et à la vie des apostatz et adversaires de Dieu et de son Église.

PASSEVENT.

Je cognois que tu m'entens, que telz nepveux sont les propres enfans et bastards à Mathurin Cordier, veu que journellement il ne cesse de conquester, et acquérir maisons en Lausanne, et vignes et terres au dehors : le tout à leur nom, et cecy il fait de l'argent, qu'il desrobe sus le salaire des Régens du collége, qui selon l'ordonnance des Princes de Berne, chasque enfant qui va au collége, est tenu bailler à son maistre un solz de leur monnoye chasque mois, duquel argent à présent le Cordier en est en différent avecques aucuns de ses Régens : ce néantmoins luy en est tousjours jouissant, comme une des colonnes de l'université de Lausanne, et un des plus vieux paillards de leur Église.

PASQUIN.

Récite moy l'estat et vie de ses nepveux et bastards, et si tous sont pourveus par le moien du vénérable Cordier, leur oncle père.

PASSEVENT.

Le plus vieux et aagé, nommé Brunet, est ministre de Poully, à une lieue de Lausanne, et le second est cordonnier en Lausanne, et la fille est remariée en secondes nopces en Lausanne avecques un apostat Carme, nouvellement venu en leur loy. Et le plus jeune de nom, Loys Pelay, comme le mignon du père oncle, estoit toujours au collége jusques à ce qu'il a voulu imiter, et estre aussi homme de bien que son oncle père : c'est qu'il a engrossie la chambrière du collége, laquelle a ainsi demeurée en sa compagnie dedans le collége jusques à huict mois de sa grossesse et portement, à fin de mieux accomplir leur villanie et paillardise, laquelle est passée (contre toutes leurs ordonnances) sans aucune punition ny peine, comme tu oyras.

PASQUIN.

Ceste histoire mérite bien longue et entière déclaration d'un tel jeune paillard en l'Église des Évangéliques, aiant commise sa villanie dedans le collége et maison publique, et parmy toute la jeunesse du païs, (et qui pis est) sans aucune remonstrance ny punition :

baillant exemple aux autres d'en faire autant. Dy moy, je te prie, comment le tout c'est passé.

PASSEVENT.

Ce jeune vénérable, est remis aux gaiges des Seigneurs de Berne à un escu par mois, jusques à ce qu'il soit pourveu d'estre ministre et grand paillard de leur Église. Et voiant le bon et diligent Principal le bordeau estre descouvert, print un gros baston, et après son nepvueu filz, sans le toucher, pour peur de luy faire mal, et ainsi en présence de tous les escolliers le jetta hors du collége. Et luy se voiant bien tourmenté de son oncle père, s'en alla faire ses complainctes à sa sœur pour lors veufve, et maistresse des filles jà prestes aucunes d'elles à estre mariées. Et elle le reçeut en sa compagnie pour répétiteur de son escolle, le confortant que le semblable estoit avenu aux saincts pères du temps passé, comme à Judas le patriarche, et à David Roy, et à d'autres : et le tout le bon chaland print en patience. Et elle en grosse diligence parmy la ville, avecques les autres sœurs en Jésuchrist, à fin de trouver une nourisse pour l'enfant que Dieu avoit donné à son frère, et à la chambrière du collége.

PASQUIN.

Je voy maintenant que telz vénérables Évangéliques pervertissent toute la saincte Escriture à leur asseurée villanie et paillar-

dise : ilz ne font que chercher le moien pour pouvoir couvrir leurs énormitez, et pour tromper (comme hipocrites) tout le monde, qui est bien simple, et sot de les croire, ce qu'eux-mesmes se gardent très-bien de faire, sinon en apparence extérieure. Et quelle grymace faisoit le bon oncle père, voiant que son nepveu filz estoit son vray imitateur, et qu'il estoit le temps jadis passé par le mesme chemin, et telle manière de vivre ?

PASSEVENT.

Le bon oncle père, comme un bon Cordier, tendit toutes ses cordes, soy souvenant de ses énormitez et vices passez, et que son nepveu filz estoit sa même chair et sang, s'en alla à Viret, et Bèze, comme amis, et principaux du Throsne, qui secoururent voluntiers à leur bon amy, et frère en l'Église des paillardz et Évangéliques de Lausanne. Premièrement ilz appellèrent la chambrière et son fiancé (jà de plus d'un an devant) en Consistoire, pour les faire espouser : alors le fiancé respondit à Viret et aux autres, que selon l'ordonnance des Allemans, tout mariage se peult séparer par paillardise, et que telle il tenoit sa fiancée jà grosse de huict à neuf mois, et ainsi la renonçoit comme paillarde et putain. Et cecy fut faict par deux fois comme le fiancé mesmes m'a conté publiquement. Et voiant Viret que tel moyen ne luy servoit de rien pour contenter le bon frère Cordier, prindrent des ruses et cautelles de nostre maistre d'Oscula,

dict Bèze, qui employa tous ses amis pour escrire et envoier le chalant à Berne pour avoir grace des Princes du faict, ce qu'il a eu, et a esté réintégré escollier, et aux mesmes gaiges d'un escu par moys, comme au paravant. et sans aucune punition : ce que le faict maintenant plus effronté que une putain, ny qu'un chien sans brayes, et cela luy donne hardiesse, d'en faire davantage pour le temps advenir. Et la pauvre chambrière infamme, s'en est retournée en la maison de son père tondeur de draps en Lausanne, demourant soubz la maison de la ville, avecques une paire de souliers neufz pour son payement, et pour marcher là où bon luy sembleroit, comme son père m'a conté publiquement, et de cecy luy en faict sa plaincte tous les jours à Viret, qui l'exorte le tout porter pacientement.

PASQUIN.

J'eusse pensé que pour le moins ilz eussent faict marier la pauvre fille, ou bien que le vilain l'eust espousée, et prinse telle qu'il l'avoit faicte : mais en cecy je vois que telle canaille faict de vice vertu, et de vertu vice, ce que jamais hérétiques ny scismatiques ne firent. Je te prie, di moy ton jugement de cecy.

PASSEVENT.

Il me semble, ayant congneu leur meschanceté, et cœur plein de vengeance, que le tout a esté en cause, pource que la pauvre fille n'a

voulu faire comme la chambrière à Bèze, et consentir de perdre et tuer son fruict pour couvrir son honneur et de son villain paillard, qui luy promettoit, en faisant sa paillardise, qu'il la feroit espouser à son fiancé, bon gré ou mal gré qu'il en eut, comme elle dit maintenant publiquement. Je te veux encores conter un acte pour faire fin du vénérable Cordier, principal du collége, et pour mieux congnoistre sa meschanceté. Luy aiant un filz d'un ministre de don Pierre près de Lucen (qui se nommé Guillaume), pour son pensionnaire, voyant le bon esprit de l'enfant, et pour soy venger du père, mist en dormant de l'argent vif dedans les oreilles de l'enfant, ce que l'a faict devenir sourd comme un muet, et le tout m'a conté son père, qui voudroit que Dieu eust appellé son filz, pour l'amour paternelle qu'il porte en bon Évangélique.

PASQUIN.

Tu me racontes une merveilleuse amour et charité de leurs propres enfants, et pource je congnois, qu'elle peut estre aux autres. Il me souvient qu'en ton Cathalogue tu fais mention des Diacres : dy moy leur office, et de quoy ilz servent, et ensemble leur vie, et conversation qu'elle est.

PASSEVENT.

Je ne te puis dire l'office de leurs diacres, sinon que je te die celle ensemble des Ministres et Prédicans.

PASQUIN.

C'est ce que je désire de sçavoir, veu qu'ilz nient l'ordre estre sacrement en l'Église du Seigneur.

PASSEVENT.

L'office de ministre et prédicant est de prescher, exorter les malades, dénonçer par trois Dimenches ceux qui se sont promis en mariage: et cecy se faict devant le sermon, et puis après le sermon d'aministrer le mariage, le baptesme, et la cène.

PASQUIN.

Pource que tu ne veux parler en ce présent livre des sainctz Sacremens, je te prie pour le moins dy moy leur façon de faire en leur élection d'offices et administration de mariage, de leur cène, et de la manière d'ensevelir les mortz : car de leur manière de baptiser assez en a esté parlé.

PASSEVENT.

S'il fault pourvoir d'un ministre ou diacre, tous les ministres et diacres d'alentour s'assemblent un jour de la sepmaine, ce qu'ilz appellent congrégation de classe, en laquelle il y a dix ou douze parroisses ou plus, ou moins, comme font en Chrestienté les chanoynes leur chapistre. Et là, par ordre, un d'eux expose en forme de lecture un passage

de la Bible, en un lieu public, là où sont hommes, femmes, et enfans. Et puis chacun s'en va, sauf les ministres et diacres qui élisent le plus favory, et grand flateur, brief le plus vicieux et détestable. Et puis chacun des électeurs luy met les mains sus la teste, pour recevoir leur sainct Esprit, et ainsi esleu avecques les lettres de toute la Synagogue est envoyé aux Seigneurs pour faire le serment, de ne dire, ny faire contre leur perverse et malheureuse Loy, sur peine de la vie, ou de bannissement de leur terres et païs.

PASQUIN.

Voilà une merveilleuse forme d'élection fondée par noz Évangéliques nouvellement imprimez, tenant plus tost vie de bestes que d'hommes. Dy maintenant leur manière de marier.

PASSEVENT.

Ceulz qui veulent faire selon le vouloir de Calvin, le grand Satrapas de Genève, ilz sont comme s'ensuit : le fiancé avecques ses conviez, chacun tenant une branche de rosmarin, ou un bouquet en sa main, vont trouver la fiancée à son logis, qu'il attend là, avecques ses conviées. Et est accoustrée comme de par deçà, c'est à sçavoir si elle est veufve, en teste couverte, et si elle est pucelle, en tête deschevelée, avecques un chapeau de fleurs en teste, tant la veufve que la pucelle, et les femmes de sa compaignie chacune avecques son bou-

quet à la main ou au sein, et puis s'en vont au sermon qui sonne. Premièrement tous les hommes deux à deux au devant, pour faire l'avangarde, et puis le fiancé menant à la main sa fiancée pour peur de ne la perdre, et tout au dernier suivent les femmes deux à deux, pour faire l'arrière garde, et en tel ordonnance s'en vont jusques à la porte de l'église (qu'ilz appellent le temple), et puis chacun prent sa place, attendant que le prédicant commence, et après le sermon le fiancé reprend sa fiancée par la main, et la meine devant la porte du cœur, ou degrez là ou souloit estre le grand autel : et là est le diacre, ou le ministre en son absence, tout debout à teste descouverte, sa face vers le peuple, les conjoinct par ses cérémonies aussi longues ou plus que les nostres, en protestant qu'il ne faict tout ce qu'il faict, sinon pour ratifier leur promesse (en présence de leur Église) jà au paravant faict entre eux, et puis au mesme ordre tous s'en retournent à la maison du fiancé, et après disner, chacun se retire pour faire place aux espousez pour deviser de leurs secretz privez, et ainsi le mariage et nopces sont consommez tout par ce moyen : et ceux qui ne ce soucient pas beaucoup de Calvin ny de ses compaignons, font tout le semblable que dessus, et davantage vont et retournent à l'église avecques un tabourin de Suysse, ou bien autres instrumentz, et après disner dansent ou jouent en chambre, et bien secrettement sur peine d'estre appellez en Consistoire, plustost que si ce faisoit quelque vo-

lerie, ou usure, ou détraction du Pape, ou Empereur, ou Roys de la Chrestienté, desquelz Calvin ny les autres ne cessent de pourchasser leur perte et ruyne : et qui veult faire ny vivre autrement, le tel n'est pas le bien venu entre eux, ny bon Évangélique.

PASQUIN.

Je vois bien que ce qu'on m'a dict est vray, que Calvin et ses adérans ont abbatues toutes bonnes et sainctes ordonnances de l'Église, comme non nécessaires, ou ordonnées par les hommes. Ce néantmoins luy, par son cathéchisme et instruction de jeunesse, en faict de plus longues, se luy et ses compaignons ne veulent conclure qu'ilz ne soient point hommes, ce que la Nonnain de Vielmur, et la Charbonnière, et autres n'admettront pas de Calvin ny des autres paillards de leur Église, combien que par leur manière de vivre, ilz soient pis que les muletz ou asnes desbastez. Je te prie, dy moy de leur manière d'ensepvelir quand ilz sont trespassez.

PASSEVENT.

Tu me proposes maintenant un article le plus pitoyable qui puisse estre en toute nature humaine, car tout incontinent que l'homme ou la femme est trespassée, ceux de la maison les font accoustrer s'ilz veulent, et puis advertissent leurs autres prochains parens et voisins pour les accompaigner, et ceux qui sonnent les cloches pour le sermon seule-

ment, qui ont l'office de porter et ensepvelir les morts, et faire la fosse au lieu député, comme s'ensuit: les deux députez susditz portent sus leur col le trespassé, comme entre nous se portent les reliquères aux processions, couvert d'un drap ou linge, puis suivent les hommes deux à deux, et après les femmes en mesme ordre : les uns rient, les autres pleurent, et ainsi le vont jetter à la fossé sans rien dire, ny faire aucune cérémonie non plus que pour un chien, ou cheval. Et puis s'en retournent tous ceux qui ont accompaigné jusques au logis du trespassé, et à la porte chacun dict aux plus prochains, *Dieu vous conserve en vie*, et eux respondent, *Et vous aussi*. Et si hardy de faire quelque prière ny aulmosne pour l'ame du trespassé, sur peine d'estre appellez en leur Consistoire, et estre tenus pour un Papiste et idolâtre. Qui monstre telle canaille estre inhumains, et n'aymer son image non plus morte que en vie, sinon pour en tirer leurs biens comme a esté dict que faict Viret à Lausanne, et Calvin à Genève, et tous les autres chacun en leurs parroisses.

PASQUIN.

Je congnois bien que ces pauvres malheureux sont après quelle se soit énormité, veu qu'ilz ont laissé toute humanité. Il n'est possible que le but et intention de ceux qui cherchent telle liberté charnelle (qu'ilz appellent Évangélique) ne soit pour vivre en Épicuriens et Athéistes, sans dieu, ny pollice civile. Con-

tinue le propos que je t'ay demandé de leur cène.

PASSEVENT.

Par trois ou quatre fois l'année selon le vouloir des Seigneurs et Princes, deux tables sont dressées en l'église, et chacune est couverte d'une nappe, et puis au bout devers main gauche sont à force d'oblies, et à l'autre bout de main droicte sont trois ou quatre tasses, ou verres, et au dessouz des tables force potz d'estain à frein, pleins de vin blanc ou claret indifféremment. Et après le sermon le prédicant descend de la chaire, et se va mettre au bout de la table, du costé des oblies, et à teste descouverte tout debout en baille à chacun un morceau en sa main, disant : *Qu'il vous souvienne que Jésus-Christ est mort pour vous,* et ainsi chacun en mengant son morceau d'oblie marche à l'autre bout de la table, pour prendre à boire de la main d'un des Seigneurs, ou autre à ce député, sans rien dire, et les sergents servent de verser à boire à teste descouverte, et fournir des oblies s'ils deffaillent, et ce pendant un autre lit en chaire en langage vulgaire, teste descouverte, l'Évangile Sainct Jean, depuis le commencement du trezième chapitre, et continuant jusques à ce que chacun ait prins son morceau tant hommes que femmes, chacun en sa table différente, et les enfans et filles de l'aage de huict à dix ans pour le moins, et après que telle collation est achevée chacun s'en va disner s'il en a, sinon qu'il en cherche.

PASQUIN.

Et comment appellent ilz cela Cène, ce qu'ilz font devant disner, veu que tu m'as dit qu'ilz font telle collation devant qu'aller disner? je désire sçavoir s'ilz la font en jeun, pour quelque révérence qu'ilz y portent et aient.

PASSEVENT.

Tu fais bien le scrupuleux et fantastique plus qu'eux-mesmes : car je demandis une fois cela à un, si telle Cène se faisoit à jeun, qui me respondit bien rudement, que Jésuchrist avait faicte sa Cène avec ses Apostres après soupper, et pource ilz feroient mieux de la faire après soupper, pour en boire d'autant, et au goust des oblies, et avoir un aigneau rosty, à l'exemple de Jésuchrist.

PASQUIN.

Tu m'as parlé des Diacres, dy moy de quoy ilz servent, veu que les prédicans font le tout, et s'ilz sont de leur vie si vénérables comme les prédicans et ministres.

PASSEVENT.

Ilz font l'office d'un ministre en son absence, et en sa présence ilz dénoncent les fiancez tous les dimenches, avant le sermon seulement, et puis baptisent et espousent après le sermon de la troisième dénonce.

Celuy de Lausanne est un nommé Arnaud, qui a esté Cordelier à Chastelneuf Darry en Lauregoys, lequel pour satisfaire à Viret, et à ses compaignons, il alloit de nuict desrober aux voisins (qui avoient achetées les maisons des prestres et cloistre) les crampons, et gons des portes et fenestres, jusques aux pierres taillées et propres pour édifier ou bastir, et iceluy tue la volaille de ses voisins et les faict mourir avec une racine d'herbe pour les manger ensemble avec Viret et ses autres compaignons, qui ayment bien à manger la poulle comme bons souldats, sans rien despendre. C'est celuy qui tout incontinent que quelqu'un est arrivé, il le va affronter de dix escuz, à rendre quant Viret rendra la bourse.

PASQUIN.

En ton Cathalogue, tu as faict mention de deux Diacres en Lausanne : dy moy de quoy ilz servent, veu que par ton dire ilz ont bien peu de peine.

PASSEVENT.

L'autre diacre est seulement pour les pestiféreux, et tout l'autre temps il se repose comme de ce il en a bon besoing, à fin qu'il puisse estudier en Hébrieu, ou en Grec, ou en Latin, ou en François, car autant sçait-il de l'un comme de l'autre, veu qu'il est Provenceau de nation, et de nom il s'appelle François de Villaris. A iceluy est plus son propre de tenir sus le bras son petit enfant qu'il a

pour le faire jouer, qu'il n'est de monter en chaire. Et pour ce des gaudisseurs de Lausanne, il est appelé *Coulliaudi :* sa maison (pource qu'elle est séparée des autres) elle sert de spelonque pour les voleurs et compaignons de grand Jean Flamen, son beau frère. Et Coulliaudi trouve tout bon et ferme les yeux, pour veu qu'il ait à mâcher et à boire.

PASQUIN.

Voicy de merveilleux suppotz en l'Église des Évangéliques. Il reste encores à réciter la vie de ces deux ministres du païs de Payerne, et des autres deux, et de ce grand Jean Flamen. Je te prie, ne t'oublie point de les raconter bien au long, et mesmement celle de ce vénérable Barthélemy Causse, qui s'est si bien faict à congnoistre tel qu'il est, en escrivant contre le *Bouclier de la Foy*.

PASSEVENT.

Barthélemy Causse est filz d'un qui en son vivant refaisoit les chausses, et puis devint sergent des tailles pour prendre les gaiges et double paiement tout ensemble des pauvres gens d'Albi. Cestuy cy, après qu'il a esté Cordelier de l'Observance, pour dire à Dieu, desroba un habit tout neuf à son gardien à Rieux, en Gascongne, et s'en fuict à Sainct-Antonin en Rouergne, avecques ceux de la grand manche, et puis s'enfuit en Languedoc sans habit, et là apostat tint escolle quatre ou cinq ans,

preschant chacune année (sans aucune licence ny absolution du Pape) la quaresme, une fois habillé en habit de Jacopin, une autre en habit de Carme, et une autre fois en habit d'Hermite, ou d'une autre religion : et durant ces quatre ou cinq ans il alloit et venoit à Millau pour la practique qu'il avoit faicte, par le moyen d'aucuns Luthériens, et luy troisième avecques un Guillaume, enfant de Rouen, pour lors chantre et serviteur du Révérendissime Cardinal d'Armignac, et maintenant est chantre en Lausanne, et avecques un autre qui à présent est entre nous semant sa poison, et fause doctrine, en faisant du médecin : et ainsi chacun de ces deux prindrent une des Religieuses, et Nonnains de la grande abbaye de Millau : le chantre print une tigneuse, qui ne faict enfant sinon quand elle est fort malade ainsi qu'elle dit : le médecin print une folle glorieuse, qui voudroit estre parée en princesse : et alors la dame Abbesse avecques bon jugement, voyant avoir perdu deux de ses Nonnains, pensa à leur compaignie, et à celle du vénérable Causse, et l'envoya à la maison de son père, pour estre en plus grande seureté d'elle, et luy escrivant de la tenir bien serrée : et ce pendant le vénérable Causse asseuré paillard (selon leur loy Évangélique) alloit et venoit à l'Abbaye, et entretenoit la bonne Abbesse, jusques à ce qu'il sçeut qu'estoit devenue sa favorie Ysabeau, et tout incontinent qu'il sçeut qu'elle estoit en la maison de son père, tout incontinent avec grosse diligence, luy fist tenir de ses lettres,

luy donnant assignation à une telle nuict, en laquelle, elle se faignant avoir flux de ventre, alloit et venoit aux privez avecques celle qui l'avoit en garde, jusques à ce qui s'en fachea, et à la fin se voyant seule, et voyant en bas le chaland qui la guetoit, se jetta par une fenestre sus luy, en luy faisant un pet à cœue dessus le nez, le coucha à la renverse, et luy craignant que une haquebute eust lasché, gaigna au pied avec sa gaudinette vestue d'un petit corset blanc, à jambes nues, et puis s'en fuirent dedans un bois, et la demourèrent trois jours, et trois nuictz, pour consommer leur mariage : et ce pendant le pauvre père d'un costé, et le prévost des mareschaux de l'autre, avecques une vingtaine de chevaux, les cherchoient pour en faire la depesche. Ce néantmoins ilz arrivèrent à Genève, recepveurs de telle marchandise, et saluèrent le grand paillard Calvin, qui de cecy leur bailla l'absolution, et de telle histoire ilz en font leur passetemps et risée, et le semblable font tous les autres, chacun se vantant de leurs levées, et les moyens qu'ilz ont tenuz en leur apostasie.

PASQUIN.

Je pense qu'en tout le monde ne se trouveroit une semblable histoire ou cronique d'un tel moyne de plusieurs Religions. Tu me fais souvenir de la Chimère des Soffistes, qui n'est que par imagination. Je m'esmerveille comment Calvin ny les autres ont reçeu un tel

monstre, larron, et ravisseur de femmes, en leur compaignie, et ainsi à la descouverte.

PASSEVENT.

Je tins une fois tel propos que tel ravissement ou autres semblables péchez ne devoient pas estre ainsi supportez. Et il me fust respondu que c'estoit pour venir à l'Évangile, n'est ce pas une belle apparence, ou couverture de saincteté? Et de ce que tu t'esmerveilles que Calvin reçoit telle manière de gens, je te respons, que seroit il de la Religion de Calvin sinon fumée, si telle manière de gens estoient hors de sa compaignie, et luy mesmes le premier? Et pource il presche ordinairement que les voleries et affrontemens qu'ilz nous font, sont sans péché, veu qui nous tiennent comme idolâtres et païens tout ainsi que firent les enfans d'Israël aux Égyptiens, n'est-ce pas bien appliquer la saincte Escriture à bon sens ? Et pour retourner à la vie du vénérable Causse, quand il fust arrivé à Genève, pour son mestier il fust bateur de presse à l'Imprimerie, et voyant que cela luy estoit de trop grosse peine, il se mist tourneur de broche par les hostelleries et cabaretz de Genève, et se disposa de retourner en l'Église de Jésus-Christ, comme luy mesme m'a conté, s'il n'eust prins conseil de sa putain membre du Diable, qui de cecy le garda, luy gaignant la vie par hault, et par bas, tant qu'à la fin fust Diacre à Vanche, et puis ministre de Lucen, là où il est, servant de notaire, advocat, con-

seiller : brief c'est un maistre *aliborum* qui de tout se mesle, comme un audacieux, et arrogant, ainsi qu'il monstre bien au livre qu'il a composé contre le *Bouclier de la Foy,* et comme est le propre de tous les Luthériens.

PASQUIN.

Je ne doute pas qu'un tel vénérable ne face des contractz bien cornus, veu que pour une putain il ait abandonné sa loy, et maintenant résiste à icelle par escritz. Dy moy la vie de son compaignon.

PASSEVENT.

Voicy en peu de parolles l'escume du pot. Iceluy estant curé d'Yvian près le lac de Lausanne, disoit la messe parrochialle après qu'il estoit soul, et tenoit sa putain en la grange, et maintenant en lieu de femme, et se voyant congneu du peuple, pource qu'il avoit deffendu porter à une procession le *corpus domini,* il se desfit de son bénéfice secrettement, et print les reliquères, et passa le Lac, et se sauva en Lausanne avec sa marie, n'oubliant rien sauf que de dire à Dieu à son peuple, car si le peuple l'eust sçeu, il l'eust plustost envoyé à Genève sans bateau au long du Lac, et à fin qu'il y fust allé entre deux eaues et plustost.

PASQUIN.

Je congnois assez et me tiens pour asseuré que le meilleur n'en vault rien. Poursuis au

reste de ton Cathalogue, pour monstrer au monde quelle marchandise est entre telz réformateurs. Dy moy les miracles de ces autres deux ministres Thomas, et Joachim, et s'ilz sont meilleurs que leurs compaignons.

PASSEVENT.

Thomas malingre a esté Jacopin à Paris : et pource qu'il fut des premiers et alloit avecques l'armée des Princes de Berne quand ilz conquestèrent le pais de Vau, et pour sa rescompense de la peine qu'il avoit prinse pour dogmatizer, luy fut donné le lieu de la ville d'Yverdun, selon qu'il demanda pour son salaire. Et là demeura jusques à ce qu'il eust engrossie sa chambrière, en gros scandale de tout le peuple : et pource il en fut démis de prédicant. Mais luy remonstrant aux princes de Berne le vieux service, et comment il avoit esté des premiers qui avoit combatu pour deffendre leur loy, il fust mis prédicant selon son vouloir à Aubonne, où il est maintenant, et pource il en est bien ennuié, et affligé de tous ses compaignons, tant qu'il voudroit estre en un désert : et là finir ses jours si n'estoient ses enfans, comme luy mesme m'a conté, présent le Bachellier et Diacre du lieu. Et pource, Pasquin, tu peuz voir comment ilz finissent leur vie malheureusement, tant que la plus grand partie d'eux, comme désespérez et transportez de leur entendement, sont blesmes et transis, et sans repos et contentement de leur conscience. Et

Joachim, jadis ministre en Thonon, qui a esté aussi Jacopin, lequel, aiant sa femme en couche, et voiant qu'il ne se pouvoit contenir (selon leur langage), il engrossit sa chambrière, sans ce qui luy avoit fait au paravant, et pour cela fust déposé de son office, et mis en prison trois mois, pour se refroidir. Et maintenant, quand quelqu'un luy demande de son fait, luy respond que la villaine de chambrière luy a donné tel enfant, lequel il veut nourir pour l'amour de Dieu, n'est-ce pas un bon ausmonier? Et pour estre brief, je ne te dis rien de tous ceux qui ont estés exécutés et mis sus la roue, pour leurs vices et énormités depuis vingt ans en çà.

PASQUIN.

Tu as fait mention de deux bateurs de pavé, qui servent de compaignons à Bèze, comme chef, pour faire une meschanceté ou trahison : dy moy, je te prie, leur commission et charge qu'ilz ont de leur Église.

PASSEVENT.

En parlant de ces deux icy, je toucheray de la manière de vivre de ceux qui veulent estre tenus pour nobles et gentilz hommes, qui sont ceux qui ont esté gros Prélatz ou Curez en Chrestienté, et qui ont bien fait leur levée premier que partir. Telz portent l'espée au costé, et leurs femmes portent le chaperon de velours tous les jours : l'un se fait appeler monsieur de la Baulme, l'autre monsieur de

la Ribaudière ou Rippaudière, qui tient sa maison pour faire les assemblées contre ceux de la ville et du païs, et autre gens de bien et sans reproche, tant que ceux de Lausanne et de Genève, voiant si grand nombre de chaperons de velours, disent en se mocquant, *De quel ordre est ce noble icy, ou ceste Damoiselle faicte à la haste et derrière un buisson?* Car l'un de ceux de Lausanne, nommé Achatz Albiac, qui maintenant se fait nommer monsieur du Plexi, qui a esté nourry trois ou quatre ans de la bourse des pauvres de Lausanne, ou bien de ce que son frère Charles print des Reliquères de Sainct-Denis en France, où il estoit moine et secrestain, et maintenant la pluspart du temps est un de ceux qui gardent la bourse, et a acheté maison en Lausanne qui sert de bordeau à Viret, Bèze, et autres en la cité, et celle de Dominique Brodeur en la ville, et pour mieux ce faire, ilz font un banquet aux paillards de leur Église, et là est appelée la sœur pour laquelle telle feste se fait : alors ils reçoivent planière rémission et absolution de tous leurs péchez sans rien réserver, et ceux qui ne font les banquetz aux paillards de leur Église, sont séparez comme sismatiques.

PASQUIN.

Puisque telz sont les flateurs et rapporteurs de Viret et ses compaignons, leurs femmes ne leur font ils pas quelque plaisir en bonnes et matronnes, l'honneur toujours sauve ?

PASSEVENT.

Cela est tout remis en la main de la vieille bastarde, femme à Dominique Brodeur, maquerelle de son mary et de ses serviteurs et autres, qui incontinent que quelqu'une est venue, elle fait tout son effort de la séduire et mettre à perdition et honte. C'est celle qui conduit et maine le throsne de toutes les sœurs, les menant au marché toutes ensemble, pour mieux, et pour plus asseuréement pouvoir desrober les pauvres et simples villageois, et paisans, nomméement les femmes à Vaillier, à Bèze, à Plexi, à son frère, au Chantre, au Painctre son voysin, à Viou et sa fille, au cousturier de Meaux et sa fille, et à Camuset, et à Boudin, et autres qui se mettent toutes ensemble à l'entour d'un pannier : l'une prend un ou deux fourmages, l'autre prend du beurre, l'autre une poulaille, et l'autre des pommes, ou poires, ou chastaignes, et s'esquartent l'une en çà, l'autre en là, et le pauvre paisant demeure à garder son pannier tout seul, et puis s'en vont partir leur butin à la maison du Brodeur. Et elle, comme plus experte, et la plus vieille au mestier, cache les clous de girofle dedans sa bouche, comme une gainon, et les espingles et aguilles en son sein. Et tel est le commun vivre de telz Évangéliques.

PASQUIN.

Je voy bien que tu fais ton devoir de monstrer au pauvre monde aveuglé, telle canaille

malheureuse estre cause de sa ruine et perdition : qui veut réduire l'homme à vivre en toute liberté charnelle, contre toute Philosophie naturelle, [et pis que les Barbares, et gens sans Loy, ni police : poursuis oultre.

PASSEVENT.

Je fais ma conclusion, comme je t'ay promis, d'un Jean Flagmen de Toulon en Provence, qui estant au service du Prieur de Cappe à Marseille, empoisonna un du service du Conte de Tandes, et pource fut mis en prison, laquelle rompue se sauva avecques les Évangéliques à Lausanne, et là faict son mestier quand il peult, et se vante estre bien tost riche. Iceluy va de taverne en taverne habillé en gentilhomme, l'espée au costé, pour affronter quelqu'un qui porte bonne bourse, avecques la permission de Viret grand paillard de leur Église. Tant qu'un jour il assaillit un qui venoit pour le Roy nostre sire des Suisses, et luy dict qu'il estoit un espion du païs, et par un autre de sa ligue, fit dire que le jeudy passé il avait levée une bourse pleine d'or en sortant du sermon, ce qui fust sus le champ prouvé. Et si le pauvre homme ne se fust souvenu qu'en telle heure il estoit à son logis, et là jouoit au tablier avecques un des Seigneurs du conseil de Lausanne, ce qui fut prouvé par son hoste, et autres : ce néantmoins le tout fust faict avecques injures, et coups de poings, le voulant en toute violence et par force mener en prison, pour tel fait.

PASQUIN.

Je m'esmerveille comment les Seigneurs, et gens du païs, endurent ces extorsions de telle brigandaille, ramassez, et bannis de tous quartiers, et de tous païs.

PASSEVENT.

Je t'ay respondu jà plusieurs fois, que c'est assez de faire la court aux Prédicans, et leur dire après le sermon qu'ilz sont un Sainct Paul, ou un Ésaïe, ou un Hiérémie, et un qui a esté envoié de Dieu, pour deffendre et réformer son Église, et pour deffendre la vérité.

PASQUIN.

Mais je te demande, Passevent, as tu point veu ni ouy dire que quelqu'un d'iceux vilains hérétiques, en souffrant mort ait point faict de miracles ? ou bien plustost as tu ouy dire qu'il en soient faictz en leur païs à leur grosse confusion ?

PASSEVENT.

Touchant du premier, nanny : qui est un autre grand argument de leur meschante et mescréante foy : car de tous ceux qui ont esté en grand nombre jusques à maintenant, qui se sont faitz mourir, sont tous bruslez aussi facillement que paille, et la plus grand' part comme enragés, monstrant un désespoir de

salvation. Mais des miracles faictz en leur païs, et à leur grosse confusion, je t'en diray trois dignes de perpétuelle mémoire. Le premier est, que celuy qui proposa et fust cause que la pierre et table du grand autel de Sainct Pierre (qui est la grand'église de Genève) fust posée au gibet, et que sus icelle à jamais fussent décapitez les malfaicteurs en détestation de la saincte Messe : et puis par ses meffaictz luy même fust le premier auquel fut tranchée la teste sus ledit autel, combien qu'il fust un des gros Seigneurs du conseil de Genève.

Le second est, que quand au commencement les vénérables prédicans et paillards des Luthériens, Farel, et Viret, preschoient secrètement et en cachettes par Genève (comme ilz font maintenant par toute la Chrestienté), et un jour de Nostre Dame se faisoit une procession par la ville de Genève, et se portoient plusieurs reliques de Sainctz (comme est la coutume de Chrestienté) et mesmement de la benoiste vierge Marie : une bourgeoise, et des principalles de la ville, se print à s'escrier et mocquer des prestres, et de la benoiste dame : et le lendemain fust en gros travail et peine d'enfanter, et de tous désespérée de sa vie, fist son enfant mort, et sans macule aucune et en son terme. Et puis, cela veu, confessa publiquement son péché, qu'elle avoit proposé que son fruit ne seroit jamais baptizé par main de prestre, comme il ne fut.

Le troisième miracle est, qu'une fois allant

deux depuis Genève jusques à Lausanne, se leva un orage de temps, et quant l'un d'eux fit le signe de la croix, et son compaignon cecy voiant se print à mocquer de luy, en disant, *Tu chasses les mouches d'alentour de ton nez* (comme est leur usanse de parler), et tost après tonna une autre fois et la foudre luy tomba dessus, et son compaignon demeura sain et sauf, qui cecy raconta, comme le tout est public en la ville de Genève. Ny par cecy comme obstinés se retournent à Dieu, mais persévèrent pis que Pharaon à persécuter son Église de tout leur pouvoir.

PASQUIN.

Ce n'est pas ainsi comme de noz premiers pères les Apostres, Martirs, et autres desquelz nous avons la vraie foy de nostre Seigneur, et tesmoniage de la vraie foy, qui ont faictz plusieurs miracles morant voluntairement, et s'offrant au martire pour le grand espoir qu'ilz promtement attendoient de la fruition céleste par leur foy et par leur mort. Car aucuns d'iceux ont veu leurs ames estre transportées aux cieux avecques grande armonie, comme leurs légendes nous démonstrent.

PASSEVENT.

Combien que pour sauver leur damnable opinion ilz disent que Dieu ne fait plus de miracles, et qu'il n'en est de besoing : ce que est faucement dit. Car il en fait tous les jours, et si je ne cregnois trop longuement te tenir,

je t'en raconterois beaucoup qui ont esté faictz en plusieurs lieux, spécialement entre les mescréans de la foy de Jésuchrist, despuis peu de temps en çà : telle que les bons fidelles catholiques tiennent. Et si je ne doute que si leur foy estoit vraie, et la nostre faulse, qu'en leur mort Dieu ne fist miracle, pour démonstrer que leur foy fust la meilleure et plus parfaicte pour nous convertir. Comme ont fait noz prédécesseurs, ausquelz plusieurs se sont convertiz sur le champ. Mais ces villains apostatz, tous tant qu'ilz ont esté, ny en leur vie ny en leur mort ne firent jamais un seul miracle, sinon péchés énormes et détestables. Qui fait grandement présumer contre leur faulse foy et doctrine estre toute contraire à celle de Jésuchrist, des Apostres, et des sainctz Docteurs.

PASQUIN.

Et de quelle sorte de gents plus facillement et légièrement laissent la vraie loy, pour ensuivre telz vénérables Évangéliques ?

PASSEVENT.

Ilz sont la pluspart religieux et religieuses, simoniacles, et prestres, contrevenant à leur profession et vœu, et autres luxurieux, gourmands, ambitieux, avaricieux, et bancquerotiers, faussaires, patricides, et murtriers et gens vicieux, pour plus amplement et libéralement pouvoir accomplir leur concupiscence charnelle, et mauvais vouloir.

PASQUIN.

Je te demande, Passevent, attendu qu'ilz sont telz que tu dis, Apostatz, jetteurs d'habit et froc de religion sur le buisson, et des autres prestres et religieuses pour estre incesteusement mariés et mariées, et accomplir leur paillardise, Simoniacles pour vendre leur bénéfices, et gaudir dudit argent, avaricieux pour occuper le bien de l'Église et monastères, gourmans et yvrongnes pour manger chair en tout temps, et pour non jusner le quaresme et autre temps, et tant d'autres meschans gens, desquelz leur vie seroit trop longue à raconter : qui pensent que ne faisant nul bien ny péhitence de leurs péchez estre sauvez ?

PASSEVENT.

Ouy : car ilz se tiennent estre saulvez à la persuasion de leur prédicans, qui disent que nous serons tous sauvez en la passion de nostre Saulveur, et qu'il n'est nécessaire autre chose qu'un *Credo.*

PASQUIN.

Ilz sont bien loing de leur compte, et bien abusez.

PASSEVENT.

Plus qu'ilz ne pensent avec leurs sentines de toutes erreurs, et leurs énormes et infi-

nis péchez, piscine réprobative de toute vertu. Et ces grands maux dont ilz sont cause, comme ruine de tant de beaux temples et monastères, dissolution de tant de beaux colléges, ruines des hospitaux. Et avoir prohibé et renié le Sacrement de confession et ses parties, d'extrême unction, et finalement le sainct Sacrement de l'autel, le purgatoire, et presques le baptesme, et toutes leurs sérémonies, Et qui dénient la prière et intercession des Sainctz, la justification, les mérites, et le libéral arbitre, blasphémateurs des Sainctz, spécialement de la vierge Marie et de tous les ministres de Jésuchrist.

PASQUIN.

Je voy bien évidemment que telle génération serpentine (si bien ilz ont régné quelque temps), ce néantmoins avecques gros troubles et séditions entre eux, elle ira bientost en ruine : veu que de tous costez leurs entreprinses contre Dieu et son Église, vont toutes à néant, et en fumée avecques tous autres hérétiques : moiennant l'aide de Dieu, auquel j'espère qu'il le fera.

PASSEVENT.

Pour mettre fin à mon dire pour le présent avec toy : qu'ilz ont régné quelque temps, je n'appelle pas régner, un qui est toujours en guerre en soymesmes, comme sont telle canaille, les uns Anabaptistes, les autres Suinglistes, les autres Luthériens, les autres Mé-

lanthonistes, les autres Calvinistes et les autres Zébédéistes : les autres Libertins, et la plupart de tous Athéistes et sans Dieu, comme se voit au vivre commun du monde, que depuis que telle brigandaille s'est levée, les espritz se sont addonnez à faire faulses monnoies, rongner icelles, faire sacrilèges, et affrontemens : brief tout vice et simulation a abondé sans crainte ny de Dieu, ny du monde, qui démonstre bien l'ire devine estre desploiée. Et pource nostre devoir est de prier Dieu, qui luy plaise donner la paix et union entre les princes Chrestiens, à fin de mettre chacun en son païs tel ordre, que telles assemblées, et congrégations secrettes de telz Libertins (ennemis de toute Seigneurie et Échonomie), soient abatues : et puis tous ensemble mettre à feu et à sang telle secte de Bannis, et pleins de tous vices, à l'honneur de Dieu et triumphe de son Église. Amen.

TABLE DES MATIÈRES

Achatz Albiac, seigneur du Plexi, *page 37*. Tient bordeau à Lausanne pour Viret, Bèze et autres, *84*.

Arnauld, diacre de Lausanne, *37, 76*.

Baptesme (cérémonies du), *10*.

Baulardet (Dominique), dit Dominique Brodeur, *37, 84, 85*.

Beato Conte, seigneur de Metz en Savoye : ses miracles, *47, 48*.

Bèze (Théodore de), lecteur en Grec à Lausanne, *37, 54, 55*. Etoit prieur de Longjumeau et d'ailleurs, *56*. Vend ses bénéfices *argent content, 56*. Bien visitoit les commaires, *57*. Lève du bordeau la belle Candide, *57*. Ses épigrammes en faveur de la belle Candide, qu'il devoit plutôt nommer *vieille midrouille, 58*. Son livre de *Benoist Passevent* contre monsieur Liset, *57, 58, 59*. Son mariage avec Candide, *55, 58*. Est le premier à battre le pavé pour persécuter les gens de bien, *59*. Engrossit sa chambrière, et faict perdre la créature sans baptesme, *42*.

Biens des Églises, 21.

Bourse des pauvres, 10, 16, 21.

Calvin (Jean), gros paillard de l'Eglise de Genève, *4*. Sa vie, *6*. Comment il s'en alla de la Chrestienté, *15*. Ses amours avec une nonnain, *6*. Il l'engrossit, et la donne en mariage à monsieur de Rocayrols, jadis chanoine d'Albi

qui prend la vache et le veau, *6*. Veut encharbonner la Charbonnière, *13*. Ses tournées en Chrestienté, *14*. Sa sœur trouvée en adultère, *34*. Sa cupidité, *73*.

Candide (La belle), maîtresse de Théodore de Bèze, *56*, *57*, *58*.

Cathalogue des Évangéliques, *36*.

Causse (Barthélemy), ancien cordelier, *77*. Enlève une nonnain de l'abbaye de Millau, *78*, *79*. Est reçu à bras ouverts par Calvin, *79*. Sa nonnain lui gaigne la vie par hault et par bas, *80*. Est diacre à Vanche, puis ministre de Lucen, *80*. Son livre contre le *Bouclier de la Foy*, *81*.

Cène (cérémonies de la). *74*, *75*.

Charbonnière (La), jeune nonnain de Millau en Rouergue, *13*. Calvin veut l'enlever au Charbonnier, *13*, *14*.

Claude, jadis curé d'Yvian, *37*, *81*.

Claude (Dame), nom pris par Candide, devenue femme de Théodore de Bèze, *59*, *60*.

Consistoire : ce que c'est, *29*.

Cordier (Mathurin), principal du collége, jadis prestre en l'église Bonnes nouvelles de Rouen, *37*, *62*. Est allé à l'Evangile avecques trois nepveux et une niepce (les nepveux à ses frères), *62*, *63*. Ce qui arrive à la chambrière du collége, *64*, *65*.

Costumes des prédicans, *3*.

Couillaudi, surnom donné à Villaris par les gaudisseurs de Lausanne, *77*.

Diacres, leur office, *68*, *75*.

Divorce et séparation de mariage, *52*, *53*.

Élection d'offices, *69*, *70*.

Eustace, lecteur ès Arts, *37*, *61*.

Farel, gros paillard de l'Eglise de Neufchastel, *4*, *35*, *36*. Ce qu'en dit Erasme, *36*.

Flagmen (grand Jean), *37*. Batteur de pavé, *86*.

Geoffroy, libraire de Lausanne, *61*.

Huleu, bordeau public de Paris, *57*. Théodore de Bèze en lève la belle Candide, *57*, *58*.

Imprimeurs pour les Évangéliques : au nombre de six pour le moins à Genève, à deux ou trois presses chascun, *21*.

Joachim, ministre de Thonon : engrossit sa chambrière, *83*.

Lingière (la belle), *33*.

Livres des Évangéliques : comment ils pénètrent en Chrestienté, *20, 21*.

Magdaleine (la belle), *33*.

Malingre (Thomas), *37*.

Marguerite de Lorraine (la belle), *30*. Son portrait, *31*.

Mariages, *70*.

Merlin, lecteur en Hébrieu, *37*.

Messe (plaisanteries sur la), *25*.

Métiers : sont libres chez les Evangéliques, *48*.

Ministres et Prédicans : leur office, *69*.

Miracles faictz à la grosse confusion des hérétiques, *87*.

Nonnains, *6*, *7*, *8*, *13*, *78*.

Oblies, *74*.

Oscula (Maistre d'), sobriquet donné à Théodore de Bèze, *58*, *59*, *60*, *66*.

Paillards de l'Église des Évangéliques : Calvin, Farel, Viret, etc., *4*. Vont à cheval dedans et dehors, *4*, *5*. Pourquoy ils sont tous maigres, blesmes et défaictz, *8*. Pis que muletz ou asnes desbastez, *72*.

Rubite (Jehan), grand Théologien de Lausanne, *37*, *51*. Ce qu'il fait en chaire, *51*.

Seigneurs de Genève : ont tout happé des biens et revenus des églises, *21*, *22*. Maintiennent les prédicans en leurs meschancetés, *23*, *87*.

Sépultures, *72*.

Sermons des Évangéliques, *16*.

Signe de la croix : moquerie d'un hérétique, *89*.

Vailler (Jacques), prêcheur, *36*.

Villaris (François), diacre de Lausanne, *37*, *76*.

Viret (Pierre), gros paillard de l'Eglise de Lausanne, *4*, *36*. Son livre de la *Notomie de la messe*, *24*. Sa vie, *38 à 44*.

253d2v - C

a Bibliothèque
versité d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottaw
Date due

a39003 002776820b

BX 9424 .A2C36 1875
CATHELAN, ANTOINE.
PASSEVENT PARISIEN RES

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 02 07 15 13 3